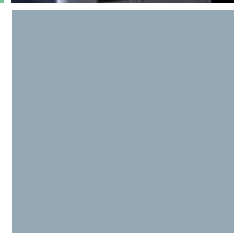
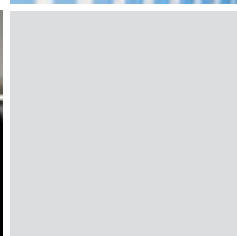


Financière Moncey

RAPPORT ANNUEL 2005



Financière Moncey

RAPPORT ANNUEL 2005

Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 8 juin 2006

Société anonyme au capital de 4 206 033 euros

Siège social : 31-32, quai de Dion-Bouton - 92811 Puteaux Cedex - France

Tél. : +33 (0)1 46 96 44 33 - Fax : +33 (0)1 46 96 44 22 - www.bollere.com

RCS Nanterre 562 050 724

Conseil d'administration

Au 30 mars 2006

Michel Roqueplo

Président-directeur général

Cédric de Baillencourt

Représentant Bolloré

Vincent Bolloré

Hubert Fabri

Comte de Ribes

Représentant Compagnie du Cambodge

Olivier Roussel

Sommaire

4	Rapport de gestion
4	Rapport du Conseil
12	Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne
16	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne
18	Comptes consolidés
18	Bilan
19	Compte de résultat
20	Variation de la trésorerie
21	Variation des capitaux propres
22	Annexe
28	Notes sur le bilan
34	Notes sur le compte de résultat
36	Autres informations
44	Liste des sociétés consolidées
45	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
46	Comptes sociaux
46	Bilan
47	Compte de résultat
48	Annexe
49	Notes sur le bilan
51	Notes sur le compte de résultat
52	Informations diverses
53	Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices
54	Filiales et participations
56	Rapport général des Commissaires aux comptes
57	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
58	Résolutions
59	Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006

RAPPORT DE GESTION

Rapport du Conseil

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2005

COMPTES CONSOLIDÉS

Le résultat net consolidé est un gain de 4,6 millions d'euros contre une perte de 3,0 millions d'euros en 2004. Cette amélioration provient principalement de la hausse de la part dans le résultat des entreprises associées (Société Industrielle et Financière de l'Artois et IER).

COMPTES SOCIAUX

Le résultat net social est de 9,2 millions d'euros contre 9,9 millions d'euros en 2004 qui intégrait des plus-values de cession sur titres de participations.

TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2005, la trésorerie de la Financière Moncey s'élève à 8,8 millions d'euros contre 7,0 millions d'euros au 31 décembre 2004.

PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DE L'ARTOIS (42,05 %)

Le résultat net social est en hausse à 13,8 millions d'euros contre 4,9 millions d'euros en 2004, grâce aux dividendes reçus, en forte augmentation.

Le résultat net consolidé est un bénéfice net de 5,6 millions d'euros contre une perte de 11,5 millions d'euros en 2004. Ce résultat s'explique principalement par l'amélioration des résultats de sa filiale IER et par l'augmentation des dividendes reçus.

Le Conseil proposera à l'Assemblée générale de verser un dividende net de 96 euros, en progression de 20 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

La Société Industrielle et Financière de l'Artois a des participations diverses, dont :

• Bolloré Médias Investissements (12 %)

Le Groupe, qui avait acquis en 2004 environ 20 % d'Havas et en était devenu le premier actionnaire, a conclu le 9 juin 2005 une convention avec Sebastian Holdings Inc., actionnaire d'Havas à hauteur de 4 %, afin d'assurer la stabilité à long terme du capital d'Havas. Lors de l'assemblée générale d'Havas du même jour, le Groupe a obtenu la nomination de quatre représentants au Conseil d'administration. Le 12 juillet 2005, Vincent Bolloré a été nommé Président non exécutif du conseil d'administration d'Havas. Au 31 décembre 2005, le groupe Bolloré détenait 23,8 % du capital d'Havas et 27,8 % avec Sebastian Holdings Inc. Havas a réalisé en 2005 un revenu de 1 461 millions d'euros, en baisse de 2 % par rapport à 2004. La croissance organique est de 2,5 %. Le résultat opérationnel s'établit à 128 millions d'euros et le résultat net part du Groupe à 59 millions d'euros.

• Financière du Loch (11,95 %)

Au cours de l'exercice, la Financière du Loch a réalisé différentes opérations d'achats et de ventes de titres, réalisant une plus-value globale de 9,8 millions d'euros. Elle a notamment cédé une grande partie de ses participations dans Paris Orléans (3,5 %) et Ingenico (7,7 %).

Les principales participations de la Financière du Loch sont les suivantes :

Aegis : En 2005, le groupe Bolloré a acquis 25,3 % d'Aegis, société de marketing services spécialisée dans les médias et les études de marché, cotée à la Bourse de Londres. Cette participation est répartie entre la Financière du Loch (22,57 %), Nord-Sumatra Investissements (1,64 %) et Bolloré Participations (0,82 %). Cette participation représente un investissement d'environ 516 millions d'euros. Le revenu d'Aegis pour l'année 2005 s'élève à 870 millions de livres sterling (1 279 millions d'euros), la croissance organique atteint 7,2 % et le résultat opérationnel 108 millions de livres sterling, en progression de 10,2 %.

Vallourec : À la fin du mois de juin 2005, Vallourec a finalisé le rachat pour 545 millions d'euros des 45 % de sa filiale V&M Tubes détenus par Salzgitter. La réalisation de cet accord annoncé en janvier 2005 met fin aux dispositions existantes entre Vallourec et Salzgitter-Mannesmann Röhren Werke en cas de changement de contrôle de Vallourec.

Au cours du second semestre, après avoir participé à hauteur de ses droits à l'augmentation de capital de 125 millions d'euros, le groupe Bolloré a cédé les titres Vallourec détenus par Nord-Sumatra Investissements, dégagant une plus-value nette de 224 millions d'euros. À la suite de ces opérations, il détenait, à travers la Financière du Loch et la Financière de Sainte-Marine au 31 décembre 2005, 17,7 % du capital et 15,4 % des droits de vote.

Au premier trimestre 2006, la Financière du Loch et la Financière Sainte-Marine ont réalisé de nouvelles cessions de titres pour un montant de 612 millions d'euros, ramenant leur participation dans Vallourec à 7,5 %.

• IER (52,11 %)

IER est leader mondial des terminaux d'impression et de lecture permettant le traitement sécurisé des flux de passagers. Il est également l'un des leaders mondiaux dans la fourniture d'équipements de contrôle de sécurisation de l'accès des piétons et des véhicules dans les immeubles, les réseaux de transports en commun et les infrastructures publiques sensibles.

IER a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires en augmentation de 25 % par rapport à 2004. La progression du chiffre d'affaires s'explique par l'augmentation des ventes des produits traditionnels et des bornes libre-service multi-compagnies pour les aéroports, des activités de Contrôle d'accès et des activités Identification automatique et par la forte croissance des ventes de RFID (Radio Frequency Identification, système d'identification par radiofréquence). Les ventes des produits traditionnels ont bénéficié de l'obtention d'importants contrats en Espagne, en Afrique du Sud, en Allemagne et en Thaïlande, pour les terminaux d'impression et de lecture, et en France dans les transports et les administrations, pour les bornes. Les ventes de RFID ont connu une forte croissance et les investissements réalisés ont contribué à accroître significativement la capacité de production d'étiquettes radiofréquence. En revanche, le chiffre d'affaires des activités Consommables et Services est en retrait.

Les dépenses de recherche et développement concernant l'ensemble des activités IER ont atteint 11,6 millions d'euros en 2005 et sont intégralement enregistrées en charges. Le résultat opérationnel de l'année 2005, qui demeure négatif, est en amélioration sensible par rapport à 2004.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 9 193 351,10 euros ; il vous est proposé de l'affecter de la façon suivante :

(en euros)	
Bénéfice de l'exercice	9 193 351,10
Report à nouveau antérieur ⁽¹⁾	4 002 527,27
Bénéfice distribuable	13 195 878,37
Dividendes	7 680 582,00
Au compte "Report à nouveau"	5 515 296,37

(1) Dont la somme de 1 969 309 euros prélevée sur le compte de réserves ordinaires et correspondant au montant de la taxe exceptionnelle prévue à l'article 39 de la loi de finances rectificative pour 2004, dont le montant avait été imputé sur le compte report à nouveau à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 42 euros par action au nominal de 23 euros, en progression de 20 % par rapport à 2004.

En application des dispositions légales, il est précisé que l'intégralité des dividendes attribués est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158 du Code général des impôts (modifié par la loi de finances pour 2006 du 30 décembre 2005), sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux actionnaires personnes physiques.

Ce dividende sera, selon la procédure applicable aux actions admises en Euroclear, mis en paiement le 16 juin 2006.

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions légales, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

	2004	2003	2002
Nombre d'actions	182 871	182 871	182 871
Dividendes (en euros)	35,00 ⁽¹⁾	40,00	20,00
Montant distribué (en millions d'euros)	6,40	7,31	3,66

(1) Le dividende mis en distribution au titre de l'année 2004 était fixé à 35,00 euros par action qui, en application des dispositions de l'article 93 de la loi de finances pour 2005 et de l'article 243 bis du Code général des impôts, était éligible dans son intégralité à la réfaction de 50 % mentionnée à l'article 158 2° et 3° du Code général des impôts sachant que cet abattement ne bénéficiait qu'aux actionnaires personnes physiques.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Aucune dépense ou charge non déductible du résultat fiscal en vertu de l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été engagée par la Société.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2005, la répartition du capital était la suivante :

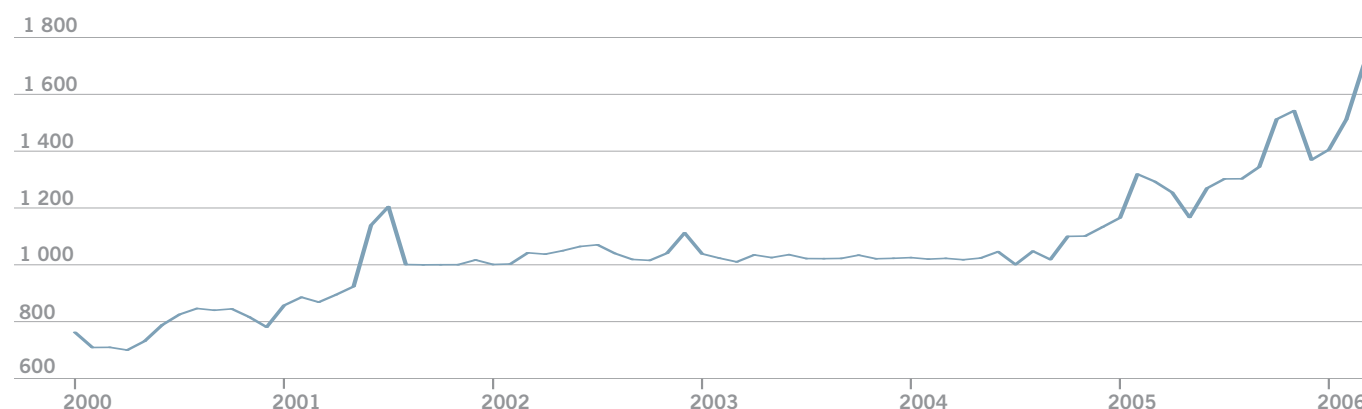
Compagnie du Cambodge	36,69 %
Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard	26,62 %
Plantations des Terres Rouges	17,24 %
Bolloré	9,85 %
Bolloré Investissement	5,15 %
Autres sociétés du groupe Bolloré	0,26 %
Total groupe Bolloré	95,81 %
Public	4,19 %
Total	100,00 %

RAPPORT DE GESTION

Rapport du Conseil

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

en euros (moyenne mensuelle)



Cours au 31 décembre 2004	1 121,00 €
Cours au 31 décembre 2005	1 211,00 €
Cours au 1 ^{er} mars 2006	1 550,00 €

Au 1^{er} mars 2006, la capitalisation boursière de la Financière Moncey s'élève à 283,5 millions d'euros.

PRISES DE PARTICIPATIONS

PRISES DE PARTICIPATIONS DIRECTES

Les prises de participations acquises dans les sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française ont été, au cours de l'exercice, les suivantes :

Société	Participations acquises en 2005		Total de la participation au 31/12/2005	
	% en capital	% en droits de vote	% en capital	% en droits de vote
	néant	néant	néant	néant

PRISES DE PARTICIPATIONS INDIRECTES

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, les prises de contrôle dans les sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française ont été, au cours de l'exercice, les suivantes :

Société	Participations indirectes acquises en 2005	Contrôle au 31/12/2005
	% en droits de vote	% en droits de vote
	néant	néant

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat de Monsieur Olivier Roussel arrive à expiration à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Nous vous proposons de renouveler son mandat pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui statuera en 2009 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

CONVENTIONS ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous soumettons la résolution d'usage relative à l'approbation du rapport spécial de nos Commissaires aux comptes prescrit par l'article L. 225-38 du Code de commerce.

JETONS DE PRÉSENCE

Le montant global maximum des jetons de présence pouvant être alloués par le Conseil d'administration à ses membres a été fixé par l'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 1999 à la somme de 65 553 euros jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée.

La répartition de jetons de présence est réalisée, conformément à la décision du Conseil d'administration, de parts égales au prorata de la durée de l'exercice des fonctions d'administrateurs.

RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération brute totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social en poste au 31 décembre 2005, par la Société, par des sociétés contrôlées par votre société au sens de l'article L. 233.16 du Code de commerce, ou par la société qui contrôle votre société, au sens du même article :

- Michel Roqueplo, Président-directeur général
Jetons de présence : 3 050 euros

- Vincent Bolloré
Rémunération : 1 400 000 euros
Jetons de présence : 21 558 euros
Avantages en nature : 2 581 euros
- Hubert Fabri
Jetons de présence : 5 724 euros
- Olivier Roussel
Jetons de présence : 10 675 euros
- Bolloré
Jetons de présence : 3 050 euros
- Compagnie du Cambodge
Jetons de présence : 3 050 euros

Aucun contrat de service ne prévoyant l'octroi d'avantage à son terme ne lie les membres du Conseil d'administration à la Société ou l'une quelconque de ses filiales.

MANDATS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3, nous vous rendons compte ci-après de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

MICHEL ROQUEPLO PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Date d'entrée en fonction : 9 juin 2004 (R)
Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2006

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Président-directeur général de Financière Moncey, Société Industrielle et Financière de l'Artois
- Président du Conseil d'administration de Compagnie des Tramways de Rouen, Société des Tramways et Chemins de Fer du Var et du Gard
- Président de Socfrance
- Administrateur de Compagnie des Tramways de Rouen, Financière Moncey, Société Industrielle et Financière de l'Artois, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard
- Représentant permanent de Bolloré Investissement au Conseil d'IER
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil de Société Bordelaise Africaine
- Représentant permanent de Socfrance aux Conseils de Financière de l'Odé, de Société Financière HR

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères :

- Vice-Président de Redlands Farm Holding
- Administrateur de Cormoran Participations, Forestière Équatoriale, Liberian Agricultural Company, PTR Finances, SFA, Socfin, Socfinaf Cy Ltd
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils de Agro Products Investments, Centrages, Compagnie Internationale de Cultures, Induservice, Plantations des Terres Rouges, Terrasia, Socfinal, Socfinde, Socfinco, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol), Nord Sumatra Investissements, Red Lands Roses

BOLLORÉ ADMINISTRATEUR

Date d'entrée en fonction : 8 juin 2005 (R)
Fin d'exercice des fonctions : 31 décembre 2007
Représentant permanent : Cédric de Bailliencourt

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Président de la Compagnie de Saint-Gabriel
- Administrateur de batScap, Bolloré Média, Equity Finance, Financière de Cézembre, Financière Moncey, Kerné Finance, MP 42, SFDM, Société de Culture des Tabacs et Société Française de Production (SFP)

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères :

- Administrateur de Afrique Initiatives, Comarine, SDV Transami NV, SDV Belgium, Société d'Exploitation du Terminal de Vridi

VINCENT BOLLORÉ ADMINISTRATEUR

Date d'entrée en fonction : 8 juin 2005 (R)
Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2007

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Président-directeur général de Bolloré et Bolloré Participations
- Président du Conseil d'administration (direction dissociée) de Bolloré Investissement, Financière de l'Odé, Bolloré Média et Havas
- Président de Bolloré Production
- Directeur général d'Omnium Bolloré, Financière V, Sofibol
- Administrateur de batScap, Bolloré Investissement, Bolloré, Bolloré Participations, Bolloré Média, Compagnie des Glénans, Financière Moncey, Financière de l'Odé, Havas, Natexis Banques Populaires
- Membre du Conseil de surveillance de Vallourec
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de la Société Anonyme Forestière et Agricole (Safa), de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, de la Société Industrielle et Financière de l'Artois, de la Société Bordelaise Africaine, de la Compagnie des Tramways de Rouen, d'IER
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de surveillance de la Compagnie du Cambodge
- Représentant permanent de la Compagnie du Cambodge au Conseil de surveillance de la Société Financière HR

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères :

- Président de Plantations des Terres Rouges
- Président délégué de Nord Sumatra Investissements
- Vice-Président de Société des Caoutchoucs du Grand Bereby (SOGB) et Bereby Finances
- Administrateur de BB Groupe, Centrages, Compagnie Internationale de Cultures, Financière Privée, Liberian Agricultural Company (LAC), Mediobanca, Plantations Nord Sumatra Limited, Plantations des Terres Rouges, Red Lands Roses, SDV Gabon, SDV Sénégal, Socfin, Socfinaf, Socfinal, Socfinasia, Socfinco, Socfindo, Socfininter, Socfin Plantations Sendirian Berhad, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol)
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de SDV Cameroun, SDV Congo, SDV Côte d'Ivoire et Immobilière de la Pépinière
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil d'Afrique Initiatives

RAPPORT DE GESTION

Rapport du Conseil

HUBERT FABRI ADMINISTRATEUR

Date d'entrée en fonction : 9 juin 2004 (R)
Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2006

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Vice-Président du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge
- Administrateur de Bolloré, Financière Moncey, Financière de l'Odé, Société Anonyme Forestière et Agricole (Safa), Société Industrielle et Financière de l'Artois, Terres Rouges Consultants
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge
- Représentant permanent de Financière V au Conseil d'administration de Compagnie des Glénans

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères :

- Président du Conseil d'administration de Be-fin, Centrages, Compagnie Internationale de Cultures, Immobilière de la Pépinière, Induservices, Liberian Agricultural Company, Mopoli, Palmeraies du Cameroun (Palmcam), Socfin, Socfinal, Socfinaf Cy Ltd, Socfinasia, Socfinco, Socfininter, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol)
- Vice-Président de Société des Caoutchoucs du Grand Bereby (SOGB)
- Administrateur de Forestière Équatoriale, Safa Cameroun, Nord Sumatra Investissements, Plantations Nord Sumatra Ltd, Plantations des Terres Rouges, Mopoli Luxembourg, Socfinde, Socfindo, Terrasia, Okomu Oil Palm Cy
- Représentant permanent de PF Représentation aux Conseils de Société des Palmeraies de la Ferme Suisse – Palm'Or, Red Lands Roses, Société des Palmeraies du Cameroun (Socapalm)

COMPAGNIE DU CAMBODGE ADMINISTRATEUR

Date d'entrée en fonction : 9 juin 2004 (R)
Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2006
Représentant permanent : Comte de Ribes

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Membre du Conseil de surveillance de Société Financière HR
- Administrateur de Compagnie des Tramways de Rouen, Financière Moncey, Rivaud Innovation, IER, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, Société Bordelaise Africaine, Société Industrielle et Financière de l'Artois

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères :

- Administrateur de Safa Cameroun, Société Havraise Africaine de Négoce (Shan)

OLIVIER ROUSSEL ADMINISTRATEUR

Date d'entrée en fonction : 10 décembre 1996
Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2005
(le renouvellement de son mandat sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 8 juin 2006)

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Président de Acor
- Administrateur et Directeur général de Istac
- Administrateur de Bolloré Investissement, Bolloré, Saga, Financière Moncey, Société Industrielle et Financière de l'Artois, Acacia Films.
- Membre du Conseil de surveillance de Carrere Group, Alternative Leaders France

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères :

Néant

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ

(art L. 225-100 du Code de commerce)

Exercice clos le 31 décembre 2005	
Autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des obligations subordonnées ou non ou des bons de souscription d'obligations de même type	Assemblée générale ordinaire du 4 juin 2003 : Autorisation jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 200 000 000 euros Validité autorisation : 5 ans à compter de la date de l'Assemblée générale ordinaire (jusqu'au 4 juin 2008)
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2005 (1^{re} résolution) : Les augmentations de capital ne pourront dépasser 1 400 000 euros Le montant nominal des valeurs constituant des titres d'emprunt ne pourra excéder 200 000 000 euros Validité autorisation : 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 8 août 2007)
Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2005 (2^e résolution) : Validité autorisation : 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 8 août 2007)
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2005 (3^e résolution) : Les augmentations de capital ne pourront dépasser 1 400 000 euros Validité autorisation : 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 8 août 2007)
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés	Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2005 (4^e résolution) : Dans la limite de 1 % des titres composant le capital au 8 juin 2005 Validité autorisation : 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 8 août 2007)

DONNÉES SOCIALES

La Société n'a pas de salariés mais détient 42,05 % de la Société Industrielle et Financière de l'Artois, laquelle détient 52,11 % du capital de la société IER qui emploie 1 024 personnes.

Le groupe Bolloré inscrit sa stratégie dans la perspective d'un développement durable. Il a pour objectif d'ancrer dans le long terme sa croissance, ses préoccupations sociales, éthiques et environnementales.

Créateur de produits novateurs de haute technologie, il veut être un acteur majeur aussi bien du progrès économique que du maintien d'un environnement propre et sain.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

Le Groupe s'est engagé à défendre des causes communes à l'ensemble de ses métiers :

- inventer les produits du futur tout en préservant les ressources non renouvelables, la diversité biologique et les espaces naturels,
- gérer et maîtriser les risques industriels en développant une culture de la sécurité des biens et des personnes,
- respecter les systèmes de valeurs, politiques et culturelles, des marchés sur lesquels il est présent,
- définir une culture d'entreprise basée sur le sens de la responsabilité sociale, le respect des personnes et de la légalité, l'esprit d'équipe, l'intégrité.

ÉTHIQUE

La diversité des métiers du Groupe nécessite l'adhésion à des valeurs communes, dans le respect de principes caractérisés par le professionnalisme, l'esprit d'équipe, le partenariat, le sens de la responsabilité sociale, le strict respect de la légalité, la protection de l'environnement. C'est pourquoi le groupe Bolloré a élaboré une charte d'éthique développant ces principes que chaque division a adaptée à ses propres activités et à son propre environnement.

Remise aux nouveaux collaborateurs lors de leur arrivée, cette charte est un vecteur de communication qui constitue leur référence commune quels que soient leur division ou leur secteur géographique.

RESSOURCES HUMAINES

Le développement des compétences au service de la performance

Les responsables opérationnels suivent en permanence l'évolution des marchés et des nouvelles technologies. En relation étroite avec les Directions des ressources humaines, ils s'assurent de l'adaptation continue des compétences des salariés aux différents métiers du Groupe afin de maintenir et développer l'expertise professionnelle.

L'échange des bonnes pratiques facilité par la mobilité inter-métiers et inter-zones géographiques est aussi une source de progrès continu pour les organisations du Groupe.

Le Groupe a, d'autre part, conçu des séminaires destinés à favoriser l'évolution de carrière des collaborateurs. Les thèmes de ces séminaires sont variés et portent sur la connaissance du Groupe, le management des hommes, la maîtrise de la communication, la négociation et l'initiation à l'économie d'entreprise.

Ces séminaires se déroulent en français et en anglais.

L'intégration et la mobilité

L'implantation du Groupe sur tous les continents facilite la richesse et la diversité des expériences et du savoir-faire de l'ensemble des collaborateurs. Les équipes nouvelles en bénéficient prioritairement en participant à des séminaires Groupe qui leur permettent de mieux découvrir les activités, d'échanger avec les opérationnels des différents métiers et de pouvoir préparer l'évolution de leur carrière au sein du Groupe.

Les souhaits de mobilité sont pris en considération par les opérationnels et les directions des ressources humaines qui rechercheront la meilleure adéquation entre l'épanouissement des candidats à la mobilité et le développement du Groupe.

La solidarité et l'ouverture au monde

La recherche de synergies entre les différents métiers du Groupe est l'occasion pour les équipes de développer les connaissances et la solidarité entre les hommes : recherche de solutions d'emplois, formation, acquisitions de compétences.

Le Groupe continue d'impliquer ses collaborateurs dans la solidarité aux autres, en particulier à travers la Fondation de la 2^e Chance, où chacun peut instruire ou suivre un projet de rebond de vie.

TERMINAUX ET SYSTÈMES SPÉCIALISÉS – IER

RECRUTEMENT, ACCUEIL ET INTÉGRATION DES COLLABORATEURS

Suresnes

En complément du CAPIER (Circuit d'Accueil Pour une Intégration en Entreprise Réussie) qui constitue la première étape de l'intégration des nouveaux collaborateurs, IER réunit, depuis 2005, lors de déjeuners-rencontres, son Président, des collaborateurs récemment engagés et des responsables hiérarchiques. Ce moment d'échange privilégié illustre, une fois encore, la volonté d'IER d'enrichir sa politique d'accueil et d'accompagnement des nouveaux embauchés.

États-Unis (Belton)

IER Inc. s'est affiliée à la chambre de commerce de Belton, Texas, qui soutient le développement économique dans la région.

À ce titre, IER Inc. propose des emplois aux résidents et paye une taxe sur la propriété destinée à soutenir les écoles, les initiatives locales et les projets d'intégration sociale.

IER Inc. mène une politique de recrutement progressiste soucieuse de rejeter toute discrimination basée sur la race, l'âge, le sexe ou la religion. IER Inc. a développé un programme de formation ambitieux portant notamment sur la maîtrise de l'anglais écrit et parlé.

Enfin, il faut noter que plus de 66 % des collaborateurs de IER Inc. ont plus de 40 ans.

RAPPORT DE GESTION

Rapport du Conseil

FORMATION ET GESTION DES COMPÉTENCES

Formation

Comme les années précédentes, IER a mis en œuvre en 2005 un plan de formation nettement supérieur à son obligation légale.

Ce plan a répondu à une volonté de développement des compétences, d'adaptation au poste de travail et de maîtrise des nouvelles technologies.

Par ailleurs, IER ayant pour objectif de proposer à ses clients une "offre globale" incluant non seulement des solutions matérielles, mais aussi logicielles, services et prestations, la direction des ressources humaines, en collaboration avec les managers, a mis en place deux axes de formations pluriannuelles : l'une dédiée à la Force commerciale, l'autre à son département Études Logicielles

Ces formations, programmées sur deux années, sont destinées à l'ensemble des collaborateurs des départements concernés.

Des programmes de formation spécifique ont été établis avec les managers et des consultants externes sélectionnés en fonction de leur connaissance des métiers d'IER.

- Formation commerciale approche grands comptes et ventes complexes

Une approche grands comptes et ventes de solutions complexes a été définie et mise en place. Elle permet à notre force de vente d'appréhender la commercialisation d'une "offre globale".

- Formation logicielle intégrant les matériels produits

IER poursuit son évolution vers une solution complète logicielle intégrant les matériels de type bornes ou imprimantes.

Pour acquérir de nouvelles compétences dans les outils Internet, ou l'exploitation de logiciels libres, les équipes de développement ont suivi des programmes de formation dédiés à ces nouvelles composantes. Cet effort de formation pluriannuelle permet ainsi à IER de pérenniser son expertise de solutions logicielles dans ses équipements.

Gestion des compétences

L'entreprise a lancé un chantier compétences aux fins de définir les filières métiers pour améliorer la gestion du personnel. Cet outil a été présenté aux représentants du personnel dans la perspective de la gestion des fonctions nécessaire à l'accompagnement de l'évolution des techniques et des produits.

COMMUNICATION

Un important travail d'information vers les collaborateurs a été effectué sur l'année 2005 sur deux aspects :

- généralisation de la mise à disposition sur intranet d'informations générales telles que les accords, procédures, couvertures prévoyance...
- déploiement d'un nouvel outil afin de donner un accès à un libre service ressources humaines individuel, qui permet de consulter et mettre à jour ses informations personnelles (situation familiale, coordonnées bancaires...), de déposer et suivre ses jours de congés et de connaître en permanence le planning de son équipe.

Par ailleurs, et en parallèle à la politique de communication formelle existante (journal interne, site intranet, site internet...), la direction des opérations internationales d'IER a élaboré, à l'attention de tous les services, une action de communication interne par la mise en place de réunions d'information sur la stratégie commerciale. Cette opération traduit l'effort de l'entreprise en matière d'information du personnel sur sa stratégie.

ENVIRONNEMENT, CONDITIONS DE TRAVAIL

Le groupe IER met en œuvre une politique environnementale afin d'exercer son activité dans le plus grand respect de l'intérêt général, tout en se conformant aux lois françaises et aux directives européennes. Le groupe IER s'engage ainsi concrètement en 2006 sur la poursuite du déploiement des directives européennes RoHS et DEEE dans sa politique de conception de nouveaux produits et dans sa gestion du parc installé en clientèle.

Sur son site de production (Besançon), et dans le cadre de l'amélioration de sa politique d'environnement, IER a investi dans le raccordement et l'installation de stations de relevage vers le réseau public.

Afin de mieux protéger son patrimoine et de mieux assurer la protection des biens et des personnes, IER renforce le système de clôtures et crée des portails d'accès autour de son site. Par ailleurs, un système de détection incendie est installé dans ses bâtiments.

DIALOGUE AVEC LES COLLABORATEURS

L'importance qu'attache le groupe IER au dialogue entre collaborateurs est soulignée par le renforcement de la politique annuelle d'entretiens individuels de fonctionnement. Un effort important a été consacré en 2005 et sera poursuivi sur 2006, conduisant chaque collaborateur à échanger au moins une fois par an, dans un cadre structuré et constructif, avec sa hiérarchie directe. Les bénéfices induits en sont un approfondissement des compétences et savoir-faire des collaborateurs, éléments qui peuvent alors s'exprimer en meilleure adéquation avec les besoins de l'entreprise.

INNOVATION ET QUALITÉ

Les sites du groupe IER sont tous sous démarche de Qualité totale et certifiés ISO 9001 ou en cours de certification pour les derniers sites créés.

La qualité est vécue au quotidien par la fixation d'objectifs formulés tels que la fiabilité des produits en clientèle ou le respect des délais de fabrication.

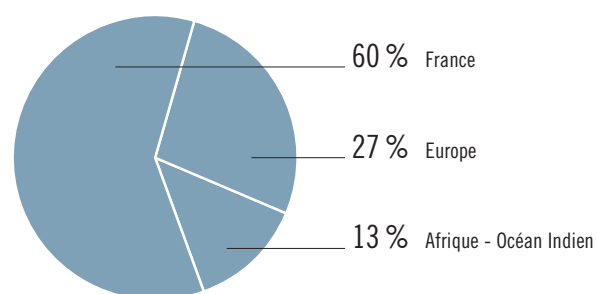
La démarche Qualité mise en œuvre au sein du groupe IER est participative et repose sur l'implication et l'appropriation par chacun des méthodes qualité.

EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2005

EFFECTIFS PAR ZONE D'ACTIVITÉ ET GÉOGRAPHIQUE

	France	Europe	Afrique, océan Indien	Asie, Amériques, Pacifique	Total
Industrie	614	280	130	0	1 024
Pourcentage	59,96 %	27,34 %	12,70 %	0,00 %	100,00 %

Répartition des effectifs par zone géographique

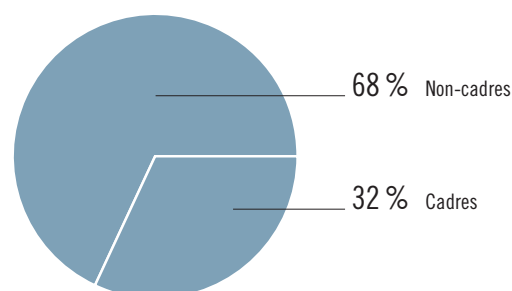


EFFECTIFS PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

Au 31 décembre 2005, 326 personnes étaient des cadres (soit 31,84 %) et 698 des non-cadres (soit 68,16 %).

	Cadres	Non-cadres
	326	698
Pourcentage	31,84 %	68,16 %

Répartition des effectifs par catégorie professionnelle



EFFECTIFS PAR GENRE

	Hommes	Femmes
	768	256
Pourcentage	75,00 %	25,00 %

EMBAUCHES/DÉPARTS

Le groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois a procédé à 202 embauches, dont 77,72 % correspondent à des embauches sous contrats à durée indéterminée.

	Effectifs	% Embauche Total
CDI	157	77,72 %
CDD	45	22,28 %
Total	202	100,00 %

Le nombre total de départs a été de 158 personnes au cours de l'année 2005.

	Effectifs	% Départ Total
Licenciements économiques	14	8,86 %
Licenciements non économiques	44	27,85 %
Fin de CDD	33	20,89 %
Mutations	4	2,53 %
Démissions	44	27,85 %
Retraites	5	3,16 %
Autres motifs	14	8,86 %
Total	158	100,00 %

RAPPORT DE GESTION

Rapport du Président sur les conditions de préparation des travaux du Conseil, les procédures de contrôle interne mises en place par la Société et les éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général

En application de l'article 117 de la loi du 1^{er} août 2003 relative à la transparence financière dans les entreprises, le Président du Conseil d'administration rend compte aux actionnaires dans le présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Les diligences retenues pour l'élaboration de ce rapport reposent sur des entretiens et des réunions avec les différentes directions des divisions opérationnelles et des services centraux du Groupe. Ces travaux ont été conduits en particulier par les directions juridique et de l'audit interne du Groupe, sous la supervision et la coordination de la direction financière et de la direction de la communication financière.

Les règles de contrôle interne du Groupe s'appliquent aux sociétés faisant partie du périmètre de consolidation des comptes.

I. LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les statuts ne prévoient pas de règles particulières de convocation du Conseil.

Afin de permettre à un nombre maximum d'administrateurs d'assister aux séances du Conseil d'administration, les dates prévisionnelles de réunion sont fixées plusieurs mois à l'avance, et les modifications éventuelles de date font l'objet de concertation pour permettre la présence effective du plus grand nombre d'administrateurs.

Cette manière de procéder donne des résultats appréciables puisqu'on constate que le taux de présence aux réunions du Conseil d'administration est élevé.

Ainsi, le Conseil s'est réuni deux fois au cours de l'exercice, les 31 mars et 29 septembre 2005, étant précisé que le taux de présence au cours de ces séances s'est élevé respectivement à 83 % et 100 %.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède en outre aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Une quinzaine de jours avant la réunion du Conseil, une convocation à laquelle est joint le projet de procès-verbal de la séance précédente est adressée à chaque administrateur afin de lui permettre de faire part de ses observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil.

Le Conseil peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Pour chaque Conseil, un dossier développant chacune des questions mises à l'ordre du jour est remis à chaque administrateur qui peut se faire communiquer toute information complémentaire jugée utile.

Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les administrateurs à partir d'une information complète et avec le souci de centrer les échanges sur les questions importantes, notamment d'ordre stratégique.

Le Conseil d'administration en séance du 29 septembre 2005 a été appelé à procéder à une évaluation de son fonctionnement et de ses méthodes de travail.

Elle a été menée dans la perspective de trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Concernant les résultats de l'évaluation, les administrateurs ont porté un jugement positif sur les modalités de fonctionnement du Conseil.

S'agissant de la préparation et des débats des questions importantes, les administrateurs ont porté une appréciation favorable sur l'information mise à leur disposition et qui permet une analyse de l'ensemble des questions qui sont examinées.

Par ailleurs, la composition du Conseil permet la réunion de compétences reconnues, notamment industrielles, financières et bancaires, qui s'expriment de façon permanente et apportent une contribution de grande qualité lors des débats et des prises de décisions.

Le Conseil est présidé par Monsieur Michel Roqueplo, Président-directeur général. En dehors des limitations imposées par la loi et les règlements, aucune limitation n'a été apportée par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Président-directeur général.

II. DÉFINITION ET OBJECTIFS EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

La Société ayant une activité de holding, le contrôle interne s'étend à toutes les sociétés contrôlées notamment les sociétés cotées et celles ayant une incidence significative sur les comptes consolidés du fait de leur intégration dans le périmètre de consolidation.

Le groupe Financière Moncey est inclus dans le groupe Bolloré Investissement, les procédures de contrôle interne s'appliquant à la société Financière Moncey et à ses filiales sont donc principalement celles de Bolloré Investissement.

RÉFÉRENTIEL DU CONTRÔLE INTERNE

La méthodologie du référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organization of the Treadway Commission) définit le contrôle interne comme un processus mis en œuvre par la direction générale et le personnel de l'entreprise, à quelque niveau que ce soit, destiné à fournir en permanence une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants : réalisation et optimisation des opérations, fiabilité des informations financières, conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Selon ce référentiel, le contrôle interne recouvre : l'environnement du contrôle, l'évaluation des risques, les activités de contrôle, l'information et la communication des données nécessaires pour gérer et contrôler les opérations, le pilotage des outils de contrôle.

Comme tout système de contrôle, il vise à donner une assurance raisonnable que les risques sont maîtrisés ; il ne peut cependant fournir une garantie absolue qu'ils soient totalement éliminés.

OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Dans ce cadre, les objectifs principaux assignés au contrôle interne en vigueur chez Financière Moncey sont les suivants :

- veiller à ce que les actes de gestion, la réalisation des opérations et les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre des orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, par les normes, règles et valeurs internes à l'entreprise ;
- s'assurer que les informations de nature comptable, financière et de gestion qui sont communiquées aux organes de l'entreprise, aux actionnaires et aux tiers sont fiables et reflètent avec sincérité l'activité et la situation de l'entreprise ;
- prévenir et maîtriser les risques principaux résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraude ;
- s'assurer que les données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques sont connues de façon précise et régulière ;
- vérifier que les opérations sont optimisées et permettent ainsi par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe d'atteindre les objectifs de base, de performance, de rentabilité et de protection du patrimoine.

III. UN SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE ADAPTÉ AUX SPÉCIFICITÉS DES ORGANISATIONS DU GROUPE

CONTEXTE GÉNÉRAL DU CONTRÔLE INTERNE

Le système de contrôle interne de Financière Moncey repose sur les principes suivants :

L'indissociabilité du contrôle interne et des opérations

L'organisation du Groupe repose sur une structure découpée en divisions opérationnelles qui bénéficient d'une large autonomie dans leur gestion. Elles sont responsables de leurs opérations et de leurs perfor-

mances financières. Chacune des fonctions dans les différents métiers de Financière Moncey est responsable de la définition de son propre dispositif de contrôle pour réaliser et optimiser les opérations dont elle a la responsabilité, pour protéger les actifs qu'elle utilise et pour gérer les risques auxquels elle peut être confrontée.

Un ensemble très complet de délégations

Le fonctionnement de Financière Moncey repose sur une délégation étendue de pouvoirs et un contrôle de ces délégations. Ce mode de fonctionnement tient compte de la diversité des activités du Groupe et permet d'adapter les systèmes de contrôle interne à chaque organisation. Il vise à responsabiliser chaque acteur sur la mise en œuvre des politiques Groupe et métiers, sur le respect des décisions et des orientations des organes compétents et sur la conformité aux lois et aux règlements en vigueur dans les pays d'implantation des filiales.

Le principe de séparation des fonctions

Il s'exerce dans la séparation des fonctions opérationnelles d'une part, comptables et financières d'autre part. Ces dernières, présentes dans la plupart des unités, élaborent la mesure des performances, assurent l'existence, l'exhaustivité et la fiabilité des informations et initient la remontée régulière et consistante des données vers les dirigeants et les fonctions centrales.

LES PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE ET LEURS MISSIONS

Les modalités du contrôle interne s'exercent par :

Le Conseil d'administration

Dans chaque filiale de Financière Moncey, le Conseil d'administration examine la stratégie et les orientations de l'activité de la société proposées par la direction générale, veille à leur mise en œuvre, fixe les objectifs opérationnels, ajuste les ressources et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Les directions d'entités

Elles appliquent les orientations des Conseils d'administration au sein de chaque entité. Assistées de leurs services contrôle de gestion, elles s'assurent de l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. Elles reportent à la fois à leurs Conseils d'administration et aux comités de direction.

Le comité de direction propre à chaque division

En charge, pour les filiales et établissements qui leur sont rattachés, de la revue périodique des éléments financiers et opérationnels, ainsi que de leurs évolutions par rapport aux budgets approuvés.

Des fonctions centrales

Elles assurent un rôle de conseil et de support, notamment au travers de leur participation aux comités mensuels de résultats réunis sous l'autorité de la direction générale du Groupe.

RAPPORT DE GESTION

Rapport du Président sur les conditions de préparation des travaux du Conseil, les procédures de contrôle interne mises en place par la Société et les éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général

L'audit interne Groupe

Le Groupe dispose d'un département d'audit interne central intervenant sur l'ensemble des entités du périmètre.

Ses missions reposent sur un plan annuel construit avec les divisions et la direction générale, basé sur l'évaluation des risques propres à chaque filiale et un contrôle cyclique de l'ensemble du périmètre. Ce programme comporte des missions de revue systématique des risques financiers et opérationnels, un suivi de missions précédentes et de mise en application des recommandations formulées, ainsi que des interventions plus ciblées en fonction des besoins exprimés par les divisions ou la direction générale. Il vise à couvrir en priorité les risques les plus sensibles et à assurer la revue des principaux autres risques à moyen terme pour l'ensemble des entités du Groupe. Les auditeurs bénéficient des formations internes aux métiers des divisions afin de mieux maîtriser les spécificités opérationnelles de chacune d'elles.

L'audit évalue de façon indépendante l'application et le respect des procédures internes et propose des améliorations à la direction générale des sociétés auditées. Les rapports d'audit sont destinés à ces dernières, aux divisions auxquelles elles sont rattachées et à la direction financière. L'audit interne applique les principes généralement admis dans la profession.

Les Commissaires aux comptes

Dans le cadre de leur mandat de revue et de certification des comptes annuels et selon leurs normes professionnelles, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne. À ce titre ils conduisent des interventions intérimaires sur l'appréciation des modes opératoires des différents cycles d'audit retenus. Ils garantissent la correcte application des principes comptables applicables, dans le souci de produire une information fidèle et précise. Ils communiquent une synthèse annuelle des conclusions de leurs travaux à la direction financière et à la direction générale du Groupe.

Les comptes de Financière Moncey sont certifiés conjointement par le cabinet Constantin Associés représenté par Jean-Paul Séguret et AEG Finances représenté par Gérard Harmand (titulaires). Tous deux ont été nommés pour six ans par l'Assemblée générale du 9 juin 2004.

PRINCIPES, PROCÉDURES ET ENVIRONNEMENT

Le système de contrôle interne s'appuie sur des références internes applicables dans l'ensemble des sociétés consolidées.

Une charte d'éthique

Le Groupe a élaboré une charte d'éthique qui affirme les valeurs et les principes qui s'appliquent en son sein et que chaque division doit adapter à ses propres activités et environnement ; désireux que cette démarche éthique soit amplifiée, actualisée et complétée si nécessaire, le Groupe conduit une réflexion prenant en compte les évolutions notamment réglementaires.

Un corpus de normes comptables et financières

Financière Moncey dispose d'un ensemble de règles et méthodes comptables et d'un système de contrôle interne comptable qui ont été élaborés dans l'objectif de produire une information financière fiable, sincère et de qualité homogène. Ainsi les procédures visent à s'assurer que les transactions sont autorisées, correctement exécutées, enregistrées et reportées, et que les lois et réglementations sont respectées.

Ces règles sont adaptées aux spécificités propres à chaque division.

Environnement comptable

Financière Moncey applique depuis le 1^{er} janvier 2005 les normes IFRS conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002.

Le processus de passage à ces normes a été décrit dans le rapport annuel 2004.

Dorénavant, la direction financière du Groupe s'assurera de la stricte application de ces normes, de leurs évolutions et interprétations sous le contrôle des Commissaires aux comptes.

IV. UNE VÉRIFICATION PERMANENTE DES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE INTERNE

PROCESSUS ET ORGANISATION DES CONTRÔLES

Les activités de contrôle sont gérées et mises en œuvre en continu. L'adéquation des contrôles et des actions correctrices par rapport aux risques est vérifiée en temps réel.

Le processus budgétaire

Financière Moncey s'appuie sur un processus budgétaire décentralisé au niveau le plus fin de l'organisation, dans le souci de responsabiliser sur des objectifs les directeurs généraux des filiales. Ce processus repose sur un budget préparé et validé en fin d'année par les directions générales afin d'intégrer les évolutions les plus récentes en termes d'activité. Chaque division décline son budget par entité et par zone géographique et remonte une information consolidée aux directions générale et financière du Groupe. Ce budget couvre aussi bien les aspects de résultat que de suivi du BFR (besoin en fonds de roulement), maîtrise des investissements et de la trésorerie.

Contrôle et remontée des informations comptables et financières et des principaux indicateurs

Ils sont assurés par la direction du contrôle du Groupe et plus particulièrement par les départements de consolidation et de contrôle de gestion qui lui sont rattachés. Leurs interlocuteurs directs sont les départements comptables et financiers de chaque division, responsables de la supervision et de l'analyse des variations de leurs résultats pour leurs métiers respectifs.

Les comptes consolidés sont établis sur une base semestrielle et annuelle ; ils sont vérifiés par les Commissaires aux comptes dans le cadre d'un examen limité au 30 juin et d'un audit complet au 31 décembre qui portent à la fois sur les comptes sociaux des entités du périmètre et sur les comptes consolidés ; une fois arrêtés par le Conseil d'administration, ils donnent lieu à publication.

Mensuellement, chaque division établit un compte de résultat et un bilan complet par entité de reporting ainsi que des commentaires et analyses sur les évolutions par rapport au budget et à l'exercice précédent.

Le processus d'élaboration des comptes consolidés

En tant que société astreinte à publier des comptes consolidés, Financière Moncey a recours au dispositif de contrôle interne mis en place au niveau du Groupe pour l'élaboration de la consolidation des comptes, s'appuyant sur les éléments suivants :

- un service de consolidation unique pour l'ensemble du Groupe, garant de l'homogénéité et du suivi des traitements pour l'ensemble des organigrammes des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation de l'entité consolidante qui diffuse des instructions à toutes les sociétés consolidées ;
- le respect strict des normes comptables en vigueur liées aux opérations de consolidation ;
- l'utilisation d'un outil informatique de renom, développé en 2005 pour s'adapter aux nouvelles technologies de transmission d'informations, garantissant des processus sécurisés de remontée d'informations et une homogénéité de présentation des agrégats comptables ;
- la décentralisation d'une partie des retraitements de consolidation au niveau même des divisions opérationnelles ou des sociétés, permettant de positionner les traitements comptables au plus près des flux opérationnels.

GESTION ACTIVE DES RISQUES

La gestion des risques

Les litiges et risques sont suivis par chaque entité qui rend compte à sa division en fonction de leur matérialité. Par ailleurs, la direction juridique fournit son assistance pour tout contentieux important, ainsi que pour tout projet de contrat ayant une incidence financière significative.

Mise en place d'une cartographie des risques

Afin de mieux évaluer et contrôler les risques inhérents au fonctionnement de chaque entité, une démarche globale de cartographie des risques a été initiée en 2005 par la direction financière du Groupe.

L'objectif est d'identifier les risques majeurs et de rechercher les améliorations susceptibles d'en réduire la fréquence et l'impact.

La division Distribution d'énergie a été choisie comme entité pilote et la démarche devrait être étendue à l'ensemble des activités du Groupe.

Le système d'information et d'autorisation

Outre le dispositif de remontée des performances opérationnelles et financières, un ensemble d'outils permet d'apprécier quotidiennement les positions de trésorerie de la Société et de ses filiales. De même, les investissements et désinvestissements, les ouvertures de crédit ou les mises en place de cautions bancaires et douanières font l'objet d'une procédure d'autorisation impliquant les fonctions centrales du Groupe.

V. UN RENFORCEMENT RÉGULIER DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Plusieurs actions de renforcement du contrôle interne ont été initiées, conduites ou poursuivies.

Code de déontologie

Le Groupe a poursuivi en 2005 ses actions visant à actualiser sa charte d'éthique.

En début d'année, il a été mis en place une obligation de déclaration par les dirigeants de toutes opérations réalisées sur les titres de la Société, que celles-ci concernent les dirigeants eux-mêmes ou les personnes qui leur sont étroitement liées.

Un manuel de procédures administratives et financières

L'ensemble des procédures financières mais aussi opérationnelles, administratives et juridiques a été regroupé dans un manuel disponible par intranet, facilitant l'accès, la diffusion et la gestion du cadre normatif de Financière Moncey.

Le développement et l'uniformisation de certains logiciels de gestion

Dans de nombreux métiers du Groupe (notamment dans le transport) et au sein des fonctions centrales, ces systèmes en cours de déploiement visent à favoriser la circulation et le traitement d'informations opérationnelles et surtout financières.

La responsabilité environnementale

Le département audit adresse chaque année un questionnaire aux différentes entités sur les actions de développement durable dans les domaines du social, du sociétal et de l'environnemental. L'analyse des réponses permet de recenser les réalisations et d'identifier les actions nouvelles à mettre en œuvre dans le cadre des objectifs fixés par le Groupe.

Au titre de l'environnemental, un réseau de référents des entités se réunit au siège de la Société afin de mettre en commun les compétences et de s'assurer de la bonne application des réglementations françaises et européennes. Ce groupe de travail a également vocation à définir un programme de formation pour les intervenants de terrain.

Le Président

RAPPORT DE GESTION

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Financière Moncey pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Financière Moncey et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance de l'organisation générale du contrôle interne au regard des objectifs de la société, notamment en matière de fiabilité de l'information comptable et financière, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de cette information, présentées dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris, le 25 avril 2006

Les Commissaires aux comptes

CONSTANTIN ASSOCIÉS

Jean-Paul Séguret

AEG FINANCES

Gérard Harmand

COMPTES CONSOLIDÉS

Bilan

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31/12/2005	Au 31/12/2004
Goodwill			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Titres mis en équivalence	8	181 736	95 899
Autres actifs financiers	9	131 853	36 346
Impôts différés	27	8	8
Autres actifs			
Actifs non courants		313 597	132 253
Stocks et en-cours			
Clients et autres débiteurs			
Autres actifs	14	94	18
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	16 217	14 564
Actifs courants		16 311	14 582
Total actif		329 908	146 835

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31/12/2005	Au 31/12/2004
Capital		4 206	4 206
Primes liées au capital		4 490	4 490
Réserves consolidées		312 032	131 094
Capitaux propres, part du Groupe		320 728	139 790
Intérêts minoritaires		6 879	4 604
Capitaux propres		327 607	144 394
Autres fonds propres			
Dettes financières à long terme			
Provisions pour avantages au personnel	17	79	85
Autres provisions	16	21	20
Impôts différés			
Autres passifs	20	1 061	2 123
Passifs non courants		1 161	2 228
Dettes financières à court terme	19	2	16
Provisions (part à moins d'un an)			
Fournisseurs et autres créditeurs	21	65	58
Autres passifs	22	1 073	139
Passifs courants		1 140	213
Total passif		329 908	146 835

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	2005	2004
Chiffre d'affaires			
Achats et charges externes		(330)	(522)
Frais de personnel		(4)	(9)
Amortissements et provisions		1	5
Autres produits et charges d'exploitation		8	(269)
Résultat opérationnel	24	(325)	(795)
Coût net du financement		323	347
Autres produits et charges financiers		220	2 392
Résultat financier	25	543	2 739
Part dans le résultat net des entreprises associées	8	4 563	(2 621)
Impôts sur les résultats	27	(145)	(2 297)
Résultat net consolidé		4 636	(2 974)
Résultat net consolidé, part du Groupe		4 595	(2 931)
Intérêts minoritaires		41	(43)

COMPTES CONSOLIDÉS

Variation de la trésorerie

(en milliers d'euros)	Notes	2005	2004
Flux d'exploitation			
Résultat net part du Groupe		4 595	(2 931)
Part des intérêts minoritaires		41	(43)
Résultat net consolidé		4 636	(2 974)
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie :			
- élimination des amortissements et provisions		18	37
- élimination de la variation des impôts différés			(31)
- autres produits/charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité		(4 563)	2 621
Capacité d'autofinancement		91	(347)
Élimination des plus ou moins-values de cession		(44)	(2 026)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		8 916	8 536
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement (BFR) lié à l'activité :		(199)	2 320
- dont stocks et en-cours			
- dont dettes		(126)	52
- dont créances		(73)	2 268
Flux nets de trésorerie provenant de l'exploitation		8 764	8 483
Flux d'investissement			
Décaissements liés à des acquisitions :			
- immobilisations corporelles			
- immobilisations incorporelles			
- titres et autres immobilisations financières			
Encaissements liés à des cessions :			
- immobilisations corporelles			
- immobilisations incorporelles			
- titres		44	4 046
- autres immobilisations financières			
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie		(687)	(6 033)
Flux nets de trésorerie sur investissements		(643)	(1 987)
Flux de financement			
Décaissements :			
- dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(6 359)	(7 314)
- dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(95)	(61)
- remboursements des dettes financières			
Encaissements :			
- augmentation (réduction) des capitaux propres			
- subventions d'investissements (augmentation des autres fonds propres)			
- augmentation des dettes financières			
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement		(6 454)	(7 375)
Variation de la trésorerie		1 667	(879)
Trésorerie à l'ouverture	15	14 548	15 427
Trésorerie à la clôture	15	16 215	14 548
Incidence des variations de cours des devises			
Incidence des reclassements			

Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Juste valeur IAS 32/39	Réserves	Capitaux propres, part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2004 IFRS	4 206	4 490	–	131 094	139 790	4 604	144 394
IAS 32/39 net d'impôt			103 280		103 280	1 191	104 471
Capitaux propres au 01/01/2005 IFRS	4 206	4 490	103 280	131 094	243 070	5 795	248 865
Variation des réserves de conversion				(6)	(6)		(6)
Augmentation de capital de la société mère							
Dividendes distribués				(6 400)	(6 400)	(95)	(6 495)
Variations de périmètre						513	513
IAS 32/39			79 470		79 470	625	80 095
Résultat de l'exercice				4 595	4 595	41	4 636
Capitaux propres au 31/12/2005	4 206	4 490	182 750	129 283	320 729	6 879	327 608

La variation des capitaux propres consolidés entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005 s'explique à hauteur de 185 millions d'euros par l'entrée en application des normes IAS 32-39 au 1^{er} janvier 2005.

Montant total des dividendes distribués et dividende par action de la société mère : voir tableau des cinq derniers exercices (comptes sociaux).

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES

A/ FAIT MARQUANT

Néant.

B/ PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Principes généraux

B.1/ Informations relatives à l'entreprise

Financière Moncey est une société anonyme de droit français soumise à l'ensemble des textes applicables aux sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Son siège social se situe au 31-32 quai de Dion-Bouton, 92811 Puteaux. La Société est cotée à Paris.

En date du 30 mars 2006, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés du groupe Financière Moncey ("le Groupe") au 31 décembre 2005. Ceux-ci ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 8 juin 2006.

B.2/ Référentiels comptables

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2005 sont établis conformément au référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2005. Ce référentiel comprend les normes comptables internationales et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretation Committee (IFRIC) et par son prédécesseur, le Standard Interpretation Committee (SIC).

Les comptes consolidés de l'exercice 2004 étaient établis en normes françaises, selon les dispositions du règlement CRC 99-02.

Les premiers comptes publiés selon le référentiel IFRS sont ceux de l'exercice 2005. Les données de l'exercice 2004 sont retraitées en IFRS. Les normes IAS 32-39 sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2005. Les états financiers de 2004 ne sont donc pas directement comparables avec ceux publiés en 2004. Les notes annexes indiquent les effets de la première application de cette norme sur les postes du bilan ou du compte de résultat lorsque ceux-là sont significatifs.

B.3/ Modalités de première application des IFRS

L'information financière de 2004, donnée à titre comparatif, est établie conformément aux dispositions de IFRS 1 "Première application du référentiel IFRS".

En tant que premier adoptant des IFRS, le Groupe a retenu les options de première application suivantes, prévues par IFRS 1 :

- les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux IFRS n'ont pas été retraités,
- le montant cumulé des différences de conversion à la date de transition aux IFRS a été considéré comme nul,
- le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition aux IFRS, sur les avantages au personnel, a été imputé sur les capitaux propres,

- les immobilisations corporelles ont fait l'objet de réévaluations,
- seuls les plans de stock-options émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restaient à acquérir au 1^{er} janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2,
- non-application des dispositions d'IAS 32 "Instruments financiers : Informations à fournir et présentation", d'IAS 39 "Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation" et d'IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées" dès le 1^{er} janvier 2004,
- non-application anticipée des interprétations IFRIC 4 (Conditions permettant de déterminer si un accord contient une location) et IFRIC 6 (Passifs résultant de la participation à un marché spécifique – Déchets d'équipements électriques et électroniques) au 1^{er} janvier 2004.

Des tableaux de réconciliation entre le résultat consolidé 2004, le bilan 2004 et les capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier et au 31 décembre 2004 selon le nouveau référentiel comptable et ceux établis selon les principes comptables français préalablement utilisés sont présentés dans le présent document en note 40. Il n'a pas été procédé à une application anticipée des normes comptables ou amendements de normes existantes au 31 décembre 2005 dont la date d'application effective est postérieure au 1^{er} janvier 2006.

Toutes les normes et interprétations appliquées par le Groupe dans les présents comptes sont compatibles avec les directives européennes d'une part et les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne d'autre part.

Le référentiel comptable IFRS ayant évolué au cours de l'exercice 2005 et certains travaux de retraitement des comptes 2004 aux normes IFRS ayant été terminés fin 2005, le bilan d'ouverture audité au 1^{er} janvier 2004 à partir duquel les comptes consolidés de l'exercice 2005 sont établis, les résultats semestriels et annuels 2004 ainsi que le bilan au 31 décembre 2004 présentés ci-après ont été modifiés au cours de l'exercice 2005.

Les chiffres 2004 définitifs ne diffèrent pas significativement des chiffres publiés précédemment.

B.4/ Normes utilisées ou non par anticipation

Les états financiers du Groupe au 31 décembre 2005 n'intègrent pas les éventuels impacts :

- des normes et interprétations publiées au 31 décembre 2005 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2006,
- des projets d'interprétation de l'IFRIC sur le traitement comptable des contrats des concessions.

1. Amendement IAS 19 : "Avantages du personnel"

L'amendement de la norme IAS 19 relatif à la comptabilisation des pertes et gains actuariels est applicable à compter du 1^{er} janvier 2006, une application anticipée étant encouragée. Le Groupe ne s'est pas encore prononcé sur l'option qu'il retiendra à cette date, notamment sur la possibilité de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres.

2. Instruments financiers : Amendements IAS 39 “Option juste valeur”, “Garantie financière et assurance crédit” et “Couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intra-groupe”

Le Groupe a choisi d'appliquer dans ses comptes les amendements IAS 39 à compter du 1^{er} janvier 2006. L'application de ces amendements dans les comptes au 31 décembre 2005 n'aurait pas modifié significativement les traitements comptables actuels.

3. IFRS 7 : “Informations à fournir sur les instruments financiers” et amendement IAS 1

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation cette norme qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2007. En conséquence, l'amendement IAS 1 qui porte sur les informations à fournir sur le capital n'est pas appliqué par anticipation.

4. IFRIC 4 : “Identification de contrats de location au sein des conventions”

À ce stade, le Groupe n'a pas décidé d'appliquer par anticipation l'interprétation IFRIC 4 “Contrats incorporant un contrat de location financier” applicable à compter du 1^{er} janvier 2006. Les conséquences liées à l'application d'IFRIC 4 et leurs impacts financiers chez Bolloré sont en cours d'évaluation.

5. IFRIC 6 : “Passifs découlant de la participation à un marché déterminé – Déchets d'équipements électriques et électroniques”

Ce texte est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} décembre 2005 et n'est pas appliqué par anticipation.

6. IFRIC 7 : “Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29”

Ce texte a pour date de première application le 1^{er} janvier 2007. Ce texte n'a pas reçu l'agrément de la Commission européenne.

7. IFRIC 3 : “Droit d'émission des gaz à effet de serre”

Compte tenu du retrait par l'IASB de son interprétation IFRIC “Droits d'émission” et des incertitudes de comptabilisation qui en résultent, le Groupe n'a comptabilisé aucune incidence des quotas d'émission de dioxyde de carbone estimés de valeur négligeable.

B.5/ Méthodes de consolidation

1. Périmètre de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires, la situation nette ou le total du bilan sont supérieurs à 2 millions d'euros.

2. Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont, en règle générale, éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux entreprises intégrées globalement,
- à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite “du cours de clôture”. Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

4. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaie étrangère ou sur les produits dérivés de change, utilisés à des fins de couverture des participations dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

5. Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004, le Groupe utilise la méthode de l'acquisition pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises conformément à la norme IFRS 3 “Regroupement d'entreprises”.

À la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments doivent être finalisées dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Une évaluation provisoire est fournie lors des clôtures de comptes intervenant dans ce délai.

Annexe aux comptes consolidés

La différence constatée entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition constituent le goodwill.

Les actifs incorporels sont comptabilisés séparément de l'écart d'acquisition s'ils sont identifiables, c'est-à-dire s'ils résultent d'un droit légal ou contractuel, ou s'ils sont séparables des activités de l'entité acquise et qu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsque l'accord de regroupement d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

B.6/ Règles et méthodes d'évaluation

1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite de procéder à des estimations et de formuler des hypothèses qui concernent l'évaluation de certains montants qui figurent dans les comptes, notamment pour les chapitres suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations,
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites,
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur,
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur.

Le Groupe revoit régulièrement ses appréciations en fonction, notamment, de données historiques ou du contexte économique dans lequel il évolue. Conséquemment, les montants qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe pourraient en être affectés.

2. Chiffre d'affaires

Néant.

3. Contrats de location

Les contrats de location sont classés en contrats de location-financement pour lequel le Groupe intervient en tant que preneur lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats sont classés en location simple.

Les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acquisition. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location-

financement. Les frais financiers, qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la juste valeur du bien acquis, sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Les charges de loyer en vertu d'un contrat de location simple sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

4. Contrats de concession

Il demeure des incertitudes portant sur le traitement en IFRS des contrats de concession qui font l'objet à ce jour de trois projets d'interprétation de l'IFRIC.

Ces projets (projets D12, D13 et D14) publiés par l'IFRIC en mars 2005 sont actuellement en cours de discussion et devraient permettre une mise en œuvre sur 2006 :

- le projet D12 fixe le champ d'application des contrats de concession et détermine le modèle comptable à appliquer entre l'actif financier (D13) et l'actif incorporel (D14). Les contrats de concession qui entrent dans le champ d'application de ces projets doivent être exploités dans le cadre d'un service public et le concédant est réputé exercer le contrôle des actifs exploités,
- le modèle de l'actif financier (projet D13) s'applique lorsque le concessionnaire est essentiellement rémunéré par le concédant (et non par les usagers),
- lorsque le concessionnaire est rémunéré par les usagers, le modèle de l'actif incorporel (projet D14) s'applique.

5. Coût net du financement

Le coût comprend les charges d'intérêt sur la dette ainsi que les rendements perçus sur placements de trésorerie.

6. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux.

7. Impôts sur les résultats

Le Groupe calcule les impôts sur les résultats conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles sauf si l'impôt différé est généré par un goodwill dont l'amortissement n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Le Groupe reconnaît de manière systématique un impôt différé sur le retraitement des actifs et passifs liés aux contrats de location-financement.

8. Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs et passifs majorés le cas échéant de certains passifs éventuels relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique "Goodwill". Les goodwill relatifs à des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la rubrique "Titres mis en équivalence". Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle. Il est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

9. Dépréciations d'actifs non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels font l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des goodwill), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de

trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

10. Titres des sociétés mises en équivalence

Les prises de participation dans les sociétés associées sont comptabilisées selon IAS 28 à compter de l'acquisition de l'influence notable. Toute différence entre le coût de la participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de la société associée est comptabilisée selon IFRS 3. Le goodwill ainsi déterminé est inclus dans la valeur comptable de la participation.

L'application de la norme IAS 28 nécessite le suivi, à chaque clôture, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés. Il se traduit par la prise en compte dans la quote-part de résultat revenant au Groupe d'un amortissement des actifs amortissables identifiés sur la base de leur juste valeur à la date d'acquisition, et d'un ajustement au titre des éventuelles pertes de valeur comptabilisées par l'entreprise associée.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers (cf. supra).

11. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente et la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Cette catégorie comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur, c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours moyen de Bourse du dernier mois de l'exercice.

La juste valeur des titres non cotés est déterminée sur la base de l'actif net réévalué et, le cas échéant, par transparence de la valeur d'actifs sous-jacents.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles sont transférées en résultat au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique et que celle-ci est assimilée à une perte de valeur significative et/ou durable, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation durable, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

La catégorie “Prêts et créances au coût amorti” comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avantages en compte courant consentis à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les autres prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

12. Stocks et en-cours

Les stocks sont inscrits au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais directement attribuables. Le coût est calculé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais commerciaux essentiellement).

13. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments du marché monétaire. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ce poste inclut les disponibilités sans risque de non-transférabilité ainsi que les valeurs mobilières de placement réalisables à moins de trois mois. Les soldes créditeurs de banques sont constatés dans les passifs financiers courants.

Les conventions de trésorerie figurant au bilan consolidé sont établies entre sociétés ayant des liens de filiation, dont l'une des contreparties n'est pas consolidée au sein du périmètre de consolidation du Groupe mais dans un ensemble plus grand. Les intérêts financiers communs de ces sociétés les ont conduites à étudier des modalités leur permettant d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leurs besoins de trésorerie ou utiliser leurs excédents de manière à

réaliser un équilibre au niveau du Groupe. Ces opérations sont exclusivement les opérations de trésorerie du Groupe et sont par nature des crédits de substitution. Ces conventions sont des opérations courantes réalisées à des conditions de marché.

15. Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

Les provisions pour obligations contractuelles correspondent principalement à la remise en état des ouvrages exploités dans le cadre des contrats de concessions. Elles sont calculées à la fin de chaque exercice en fonction d'un plan pluriannuel de travaux révisé annuellement pour tenir compte des programmes de dépenses.

16. Engagements envers le personnel

• Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément à la norme IAS 19 “Avantages au personnel”, les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont évalués par des actuaires indépendants suivant la méthode des unités de crédit projetées. Des évaluations ont lieu chaque année pour les différents régimes. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'un passif au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme passif ou actif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés. Cependant, un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe, par exemple sous la forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, il n'est pas comptabilisé.

Le coût des services passés est généré lorsque l'entreprise adopte un régime à prestations définies ou change le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis aux ayants droit dès l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en charge (ou en profit, selon le sens).

Si ces droits ne sont pas acquis aux ayants droit au moment de l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis aux ayants droit.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies. Seule la part de gains et pertes actuarielles excédant 10 % du plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation ou de la juste valeur des actifs de régime à l'ouverture de l'exercice est comptabilisée en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel du régime concerné (méthode du "corridor"). La charge actuarielle comptabilisée au compte de résultat pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût financier, le rendement attendu des actifs, le coût des services passés, les écarts actuariels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime.

Certains avantages sont également fournis dans le cadre de régimes à cotisations définies. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en charge lorsqu'elles sont encourues.

Les montants des paiements futurs des avantages du personnel sont basés sur des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de taux de mortalité, de taux d'inflation, puis actualisés en utilisant un taux moyen de 3,5 % (4,5 % au 31 décembre 2004).

Le montant net de la période qui correspond à la somme du coût des services rendus, de l'effet de l'actualisation sous déduction de la rentabilité attendue des actifs du régime est comptabilisé en frais de personnel.

- **Autres avantages du personnel**

Les autres avantages du personnel sont provisionnés au bilan. Ils comprennent les engagements relatifs aux médailles du travail ainsi que la couverture des frais médicaux dans certaines filiales. Cette provision est évaluée selon la méthode des unités de crédits projetées.

17. Emprunts et dettes financières

Les passifs financiers comprennent principalement les emprunts, dettes financières et concours bancaires courants. La part à moins d'un an des passifs financiers est comptabilisée en passifs financiers courants. Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances cédées à des tiers par le biais de contrats de mobilisations de créances commerciales en particulier sont maintenues dans le poste clients lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés est conservé par le Groupe.

18. Information sectorielle

L'activité de Financière Moncey et de son unique filiale intégrée globalement étant une activité de portefeuille, la présentation sectorielle n'apporte pas d'information pertinente.

NOTE 2 - PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Exercice 2005

La société IER Nordic AB a été liquidée au mois de décembre.

Exercice 2004

Automatic Systems America USA Inc. est désormais consolidée par mise en équivalence.

Exercice 2003

Les sociétés composant le sous-groupe Sofimap ont été sorties du périmètre de consolidation le 23 décembre 2003, suite à une augmentation de capital inégalitaire de Sofimap, réservée au hors-groupe, et ayant entraîné une dilution quasi totale de Financière Moncey dans Sofimap.

Printex a cédé son fonds de commerce à Printex Belgium au 31 janvier 2003 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2003. Printex Belgium, devenue Printex Europe, a procédé à une augmentation de capital réservée à Printex. À l'issue de ces opérations, Printex détient 64,3 % de Printex Europe. Printex a été dissoute dans IER (confusion de patrimoine) et est ainsi sortie du périmètre de consolidation, tandis que Printex Europe y est pour sa part entrée.

NOTE 3 - COMPARABILITÉ DES COMPTES

Le périmètre de consolidation n'ayant pas évolué significativement, les comptes de l'exercice 2005 sont comparables aux comptes de l'exercice 2004.

COMPTES CONSOLIDÉS

Notes sur le bilan

NOTE 4 - GOODWILL

Néant.

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Néant.

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Néant.

NOTE 7 - CONTRATS DE LOCATION

Néant.

NOTE 8 - TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

(en milliers d'euros)	
Au 1 ^{er} janvier 2004 IFRS	101 345
Mouvements de la période	(5 446)
Au 31 décembre 2004 IFRS	95 899
Variations du périmètre de consolidation	0
Quote-part de résultat (voir analyse résultat ci-dessous)	4 563
Autres mouvements ⁽¹⁾	81 274
Au 31 décembre 2005	181 736
(1) Dont :	
Distribution de dividendes	(8 916)
Écart de conversion	(6)
IAS 32/39 au 1 ^{er} janvier 2005	57 340
Variation de juste valeur	31 696
Autres	1 160
Total	81 274

Montant des principales sociétés mises en équivalence

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2005		Au 31/12/2004		Secteurs
	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence	
Société Industrielle et Financière de l'Artois	5 641	172 864	872	86 423	Autres activités
Groupe IER	(1 669)	5 200	(2 715)	6 843	Terminaux spécialisés
Rivaud Innovation	494	2 564	(758)	2 067	Autres activités
Autres	97	1 108	(20)	566	
Total	4 563	181 736	(2 621)	95 899	

NOTE 9 - AUTRES ACTIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2004 Valeur nette	Impact changement de méthode IAS 32/39	Solde ajusté 01/01/2005	Acquisitions	Cessions	Variation juste valeur	Autres mouvements	Au 31/12/2005 Valeur nette
Titres de participation cotés	14 933	18 428	33 361	0	0	33 485	0	66 846
Titres de participation non cotés	21 413	28 704	50 117	663	0	14 914	(687)	65 007
Prêts, créances et dépôts	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	36 346	47 132	83 478	663	0	48 399	(687)	131 853

Les titres de participation cotés sont évalués au cours de Bourse. Les titres de participation non cotés représentent principalement les détentions du Groupe dans Financière de l'Odét, Omnium Bolloré et Financière V, holding intermédiaire de contrôle du Groupe. Ces titres ont été valorisés par transparence à partir des valeurs d'équivalence calculées en fonction de la quote-part de capitaux propres consolidés du groupe Financière de l'Odét et par transparence des cours de Bourse de Financière de l'Odét et de Bolloré Investissement.

Détails des titres de participation

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2005					Au 31/12/2004	
	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable	Valeur boursière ⁽¹⁾	Capitaux propres	Dont résultat du dernier exercice	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable
Sociétés							
Financière V	10,50 %	35 862		85 224	16	10,50 %	10 459
Financière de l'Odette	4,18 %	65 133	65 133	221 184	1 142	4,18 %	13 220
Omnium Bolloré	17,10 %	26 137		42 290	(19)	17,10 %	7 922
Socfin	0,98 %	1 713	1 713	37 362	17 923	0,98 %	1 713
Socphipard	4,87 %	2 061		42 967	877	4,87 %	2 061
Autres titres (aucun montant individuel significatif)		947					971
Total		131 853					36 346

(1) Valorisation des titres au cours de Bourse à la clôture de l'exercice pour les sociétés cotées.

NOTE 10 - AUTRES ACTIFS LONG TERME

Néant.

NOTE 11 - STOCKS ET EN-COURS

Néant.

NOTE 12 - ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2005	À moins de 1 an	À plus de 1 an	Provisions au 31/12/2005	Valeur nette au 31/12/2005
Actifs courants					
Autres actifs courants	94	94	0	0	94
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 217	16 217	0	0	16 217

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2004	À moins de 1 an	À plus de 1 an	Provisions au 31/12/2004	Valeur nette au 31/12/2004
Actifs courants			0	0	
Autres actifs courants	18	18	0	0	18
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 564	14 564	0	0	14 564

NOTE 13 - CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Néant.

NOTE 14 - AUTRES ACTIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2005			Au 31/12/2004		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Charges constatées d'avance < 1 an	1	0	1	10	0	10
Autres créances et comptes de régularisation courants	93	0	93	8	0	8
Total	94	0	94	18	0	18

COMPTES CONSOLIDÉS

Notes sur le bilan

NOTE 15 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2005			Au 31/12/2004		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Conventions de trésorerie - actif	16 217		16 217	14 564		14 564
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 217	0	16 217	14 564	0	14 564
Concours bancaires courants	(2)		(2)	(16)		(16)
Trésorerie nette	16 215	0	16 215	14 548	0	14 548

Les conventions de trésorerie figurant au bilan consolidé sont établies entre sociétés ayant des liens de filiation, dont l'une des contreparties n'est pas consolidée au sein du périmètre de consolidation de la Financière Moncey mais dans un ensemble plus grand.

Les intérêts financiers communs de ces sociétés les ont conduites à étudier des modalités leur permettant d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leurs besoins de trésorerie ou utiliser leurs excédents de manière à réaliser un équilibre au niveau du Groupe.

Ces opérations sont exclusivement les opérations de trésorerie du Groupe et sont par nature des crédits de substitution.

Ces conventions sont des opérations courantes réalisées à des conditions de marché.

NOTE 16 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2004	Augmen- tations	Diminutions avec utilisation	Diminutions sans utilisation	Autres	Variation de de	Au 31/12/2005
Provisions pour risques filiales	21	0	0	0	0	0	21
Total autres provisions	21	0	0	0	0	0	21
Total général	21	0	0	0	0	0	21

(en milliers d'euros)	Au 01/01/2004	Augmen- tations	Diminutions avec utilisation	Diminutions sans utilisation	Autres	Variation de de	Au 31/12/2004
Provisions pour risques filiales	0	21	0	0	0	0	21
Provisions pour impôts	8	0	(8)	0	0	0	0
Total autres provisions	8	21	(8)	0	0	0	21
Total général	8	21	(8)	0	0	0	21

Impact (net des charges encourues) au compte de résultat en 2004

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises avec utilisation	Reprises sans utilisation	Autres	Impact net
Résultat opérationnel	0		0		0
Résultat financier	(21)		0		(21)
Charge d'impôt	0		0		0
Total	(21)	0	0	0	(21)

Passifs éventuels

Le Groupe n'a aucun litige significatif en cours avec l'administration fiscale.

NOTE 17 - ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Actifs et passifs comptabilisés au bilan

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2005			Au 31/12/2004		
	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total
Valeur actualisée des obligations non financées	86	0	86	84	0	84
Écarts actuariels non comptabilisés	(7)	0	(7)	1	0	1
Actifs du régime	0	0	0	0	0	0
Montant net au bilan des engagements envers le personnel	79	0	79	85	0	85

Composantes de la charge

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2005			Au 31/12/2004		
	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total
Coût des services rendus	0	0	0	0	0	0
Charges d'intérêt	(4)	0	(4)	(4)	0	(4)
Rendement attendu des actifs du régime	0	0	0	0	0	0
Coût des services passés	0	0	0	0	0	0
Montant des gains et pertes actuariels reconnus dans l'année	0	0	0	0	0	0
Coûts des régimes à prestations définies	(4)	0	(4)	(4)	0	(4)

Mouvements sur le passif/actif net comptabilisé au bilan

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2005			Au 31/12/2004		
	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total
Au 1^{er} janvier	85	0	85	90	0	90
Augmentation	4	0	4	4	0	4
Diminution	(10)	0	(10)	(9)	0	(9)
Écart de conversion	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre	79	0	79	85	0	85

COMPTES CONSOLIDÉS

Notes sur le bilan

Hypothèses d'évaluation

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Hypothèses	2005	2004
Taux d'actualisation	3,5 %	4,5 %
Rendement attendu des actifs	4,0 %	4,0 %
Augmentation des salaires	2,1 %	2,1 %
Augmentation des retraites	1,0 %	1,0 %
Augmentation du coût des dépenses de santé	2,5 %	2,5 %
Durée résiduelle	18 ans	18 ans

Selon les réglementations et usages en vigueur dans les pays, des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel. Un engagement est dès lors calculé selon une méthode d'évaluation actuarielle (unités de crédit projetées) et reflété par une provision au bilan ou par un engagement hors bilan.

Les hypothèses actuarielles principales (taux d'actualisation et d'inflation) sont homogénéisées pour l'ensemble des pays où le Groupe est implanté. Les autres hypothèses (table de mortalité, taux de progression des salaires, taux de rotation) sont établies en fonction du pays où ces avantages sont octroyés.

Pour les régimes de retraite, les pertes et gains actuariels sont amortis en charges en respectant la règle dite du "corridor" (les pertes et gains excédant 10 % du maximum entre la dette actuarielle et la valeur de marché des actifs financiers sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne d'activité).

NOTE 18 - ÉCHÉANCIER DES DETTES

Au 31 décembre 2005

(en milliers d'euros)	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts et dettes assimilées	2	2	0	0
Sous-total : dettes financières	2	2	0	0
Passifs non courants				
Autres provisions	21	0	21	0
Autres passifs non courants	1 061	0	1 061	0
Dettes des passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	65	65	0	0
Autres passifs courants	1 068	1 068	0	0

Au 31 décembre 2004

(en milliers d'euros)	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts et dettes assimilées	16	16	0	0
Sous-total : dettes financières	16	16	0	0
Passifs non courants				
Autres provisions	21	0	21	0
Autres passifs non courants	2 123	0	2 123	0
Dettes des passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	58	58	0	0
Autres passifs courants	139	139	0	0

NOTE 19 - CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Selon la devise

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2005				Au 31/12/2004			
	Total	Euros	Dollars	Autres devises	Total	Euros	Dollars	Autres devises
Autres emprunts et dettes assimilées	2	2	0	0	16	16	0	0
Total	2	2	0	0	16	16	0	0

Selon le taux

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2005			Au 31/12/2004		
	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable
Autres emprunts et dettes assimilées	2	0	2	16	1	15
Total	2	0	2	16	1	15

NOTE 20 - AUTRES PASSIFS NON COURANTS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2004	Variations de périmètre		Variations nettes	Variation de change	Autres mouvements	Au 31/12/2005
		Entrées	Sorties				
Dettes fiscales et sociales > 1 an	2 123	0	0	(77)	0	(985)	1 061
Total	2 123	0	0	(77)	0	(985)	1 061

(en milliers d'euros)	Au 01/01/2004	Variations de périmètre		Variations nettes	Variation de change	Autres mouvements	Au 31/12/2004
		Entrées	Sorties				
Dettes fiscales et sociales > 1 an	0	0	0	2 123	0	0	2 123
Total	0	0	0	2 123	0	0	2 123

NOTE 21 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2004	Variations de périmètre		Variations nettes	Variation de change	Autres mouvements	Au 31/12/2005
		Entrées	Sorties				
Dettes fournisseurs < 1 an	58	0	0	7	0	0	65
Total	58	0	0	7	0	0	65

(en milliers d'euros)	Au 01/01/2004	Variations de périmètre		Variations nettes	Variation de change	Autres mouvements	Au 31/12/2004
		Entrées	Sorties				
Dettes fournisseurs < 1 an	52	0	0	6	0	0	58
Total	52	0	0	6	0	0	58

NOTE 22 - AUTRES PASSIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2004	Variations de périmètre		Variations nettes	Variation de change	Autres mouvements	Au 31/12/2005
		Entrées	Sorties				
Autres dettes et comptes de régularisation courants	139	0	0	(56)	0	990	1 073
Total	139	0	0	(56)	0	990	1 073

(en milliers d'euros)	Au 01/01/2004	Variations de périmètre		Variations nettes	Variation de change	Autres mouvements	Au 31/12/2004
		Entrées	Sorties				
Autres dettes et comptes de régularisation courants	0	0	0	139	0	0	139
Total	0	0	0	139	0	0	139

COMPTES CONSOLIDÉS

Notes sur le compte de résultat

NOTE 23 - PRINCIPALES ÉVOLUTIONS À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS

Aucune évolution de périmètre en 2004 et 2005.

NOTE 24 - RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

L'analyse du résultat opérationnel par nature de produits et charges est la suivante :

(en milliers d'euros)	2005	2004
Chiffre d'affaires	0	0
Achats et charges externes	(330)	(522)
Locations et charges locatives	0	0
Frais de personnel	(4)	(9)
Dotations aux amortissements et aux provisions	1	5
Plus ou moins-value sur cessions d'actifs non financiers	0	(11)
Autres produits et charges opérationnels	8	(258)
Résultat opérationnel	(325)	(795)

NOTE 25 - RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2005	2004
Coût net du financement		
Coût de la dette	323	347
Autres produits et charges financiers		
Revenus des titres et des valeurs mobilières de placements	201	152
Produit net de cession des titres et des valeurs mobilières de placements	0	2 290
Provisions sur titres et valeurs mobilières de placement	(24)	(49)
Autres (net)	43	(1)
Total	220	2 392
Résultat financier	543	2 739

NOTE 26 - RÉSULTAT PAR ACTION

(en milliers d'euros)	2005	2004
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	182 871	182 871
Résultat net part du Groupe par action	25	(16)
Nombre de titres émis au 31 décembre	182 871	182 871
Total nombre de titres émis et potentiels	182 871	182 871
Résultat net part du Groupe dilué par action	25	(16)

NOTE 27 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Analyse de la charge d'impôt

(en milliers d'euros)	2005	2004
Impôts exigibles	(145)	(2 328)
Report en arrière des déficits	0	0
Économie d'impôt due aux intégrations fiscales	0	0
Sous-total impôts sur les bénéfices	(145)	(2 328)
Impôts sur les distributions	0	0
Impôts différés nets	0	31
Sous-total impôts différés	0	31
Total	(145)	(2 297)

Rationalisation de la charge d'impôt

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2005	2004
Résultat net consolidé	4 636	(2 974)
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(4 563)	2 621
Charge (produit) d'impôt	145	2 297
Résultat avant impôt	218	1 944
Taux d'impôt théorique	34,93 %	35,43 %
Profit (charge) théorique d'impôt	(76)	(689)
Rapprochement :		
Différences permanentes		(88)
Opérations imposées au taux réduit		
Variation de l'impôt différé		(2 000)
Crédit d'impôts		
Différences dues aux taux d'impôts des sociétés étrangères		
Autres	(69)	480
Produit (charge) réel d'impôt	(145)	(2 297)

Le taux d'impôt utilisé pour la rationalisation de la charge d'impôt correspond au taux d'impôt global auquel est taxée la société mère.

Origine des impôts différés actifs et passifs

(en milliers d'euros)	2005	2004
Autres retraitements	8	8
Actifs d'impôts différés	8	8
Passifs d'impôts différés	0	0
Autres actifs et passifs	0	0
Actifs et passifs d'impôts différés nets	8	8

Reports déficitaires non activés

Néant.

Évolution au 31 décembre 2005

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2004	Variations de périmètre		Variations nettes	Variation de change	Autres mouvements	Au 31/12/2005
Impôts différés actif	8	0	0	0	0	0	8
Impôts différés passif	0	0	0	0	0	0	0

Évolution au 31 décembre 2004

(en milliers d'euros)	Au 01/01/2004	Variations de périmètre		Variations nettes	Variation de change	Autres mouvements	Au 31/12/2004
Impôts différés actif	0	0	0	8	0	0	8
Impôts différés passif	23	0	0	(23)	0	0	0

COMPTES CONSOLIDÉS

Autres informations

NOTE 28 - INFORMATIONS SECTORIELLES

L'activité de Financière Moncey et de son unique filiale intégrée globalement étant une activité de portefeuille, la présentation sectorielle n'apporte pas d'information pertinente.

NOTE 29 - EFFECTIFS

Néant.

NOTE 30 - RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

(en milliers d'euros)	2005	2004
Jetons de présence	18	26
Autres rémunérations perçues	0	0

Les montants indiqués ci-dessus sont ceux versés au cours de l'exercice aux membres du Conseil d'administration et aux mandataires sociaux.

NOTE 31 - TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

Néant.

NOTE 32 - ENGAGEMENTS DONNÉS

Néant.

NOTE 33 - ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

NOTE 34 - AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Néant.

NOTE 35 - ENGAGEMENTS HORS BILAN RÉCIPROQUES

Néant.

NOTE 36 - INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Néant.

NOTE 37 - LISTE DES SOCIÉTÉS DONT LA DATE DE CLÔTURE EST DIFFÉRENTE DU 31 DÉCEMBRE

Néant.

NOTE 38 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

NOTE 39 - INCIDENCE DE L'APPLICATION DES NORMES IAS 32-39 AU 1^{ER} JANVIER 2005

BILAN

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2004	Reclassements	Retraitements	01/01/2005
ACTIF					
Goodwill					0
Immobilisations incorporelles					0
Immobilisations corporelles					0
Titres mis en équivalence	(1)	95 899		57 340	153 239
Autres actifs financiers	(1)	36 346		47 131	83 477
Impôts différés		8			8
Autres actifs					0
Actifs non courants		132 253	0	104 471	236 724
Stocks et en-cours					0
Clients et autres débiteurs					0
Autres actifs		18			18
Trésorerie et équivalents de trésorerie		14 564			14 564
Actifs courants		14 582	0	0	14 582
Actifs destinés à la vente					0
Total actif		146 835	0	104 471	251 306
PASSIF					
Capital		4 206			4 206
Primes liées au capital		4 490			4 490
Réserves consolidées		131 094		103 280	234 374
Capitaux propres, part du Groupe		139 790	0	103 280	243 070
Intérêts minoritaires		4 604		1 191	5 795
Capitaux propres		144 394	0	104 471	248 865
Autres fonds propres					0
Dettes financières à long terme					0
Provisions pour avantages au personnel		85			85
Autres provisions		20			20
Impôts différés					0
Autres passifs		2 123			2 123
Passifs non courants		2 228	0	0	2 228
Dettes financières à court terme		16			16
Provisions (part à moins d'un an)					0
Fournisseurs et autres créditeurs		58			58
Autres passifs		139			139
Passifs courants		213	0	0	213
Passifs destinés à la vente		0			
Total passif		146 835	0	104 471	251 306

(1) Titres mis en équivalence et autres actifs financiers

Selon les principes IFRS, les actifs financiers disponibles à la vente (comme défini par IAS 39) sont comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, le retraitement consiste à enregistrer dans les capitaux propres la différence entre la valeur de marché et la valeur historique, nette des impôts différés le cas échéant. Du fait de la comptabilisation de ceux-ci dans le bilan français à la plus faible de la valeur historique et de la valeur de marché, l'impact sur les capitaux propres est positif. En ce qui concerne Sofibol, Financière V et Omnium Bolloré, ces titres ont fait l'objet d'une valorisation basée sur la valeur par transparence :

- des cours de bourse de Bolloré Investissement et de Financière de l'Odéa
- des capitaux propres consolidés de Financière de l'Odéa

Une décote globale de 30 % a été ensuite appliquée afin de tenir compte des caractéristiques de ces structures.

Le retraitement au 1^{er} janvier 2005 sur les titres mis en équivalence et les autres actifs financiers est constitué de la mise à la juste valeur des titres cotés pour 73 millions d'euros et des titres non cotés pour 31 millions d'euros.

COMPTES CONSOLIDÉS

Autres informations

NOTE 40 - PASSAGE DES PRINCIPES COMPTABLES FRANÇAIS AUX IFRS

Le Groupe applique les normes IFRS à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2005. Conformément à la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers relative à la communication financière pendant la période de transition, l'impact chiffré du passage aux IFRS sur les capitaux propres et le résultat 2004 a été présenté dans le document de référence de l'année 2004 dans le rapport de gestion du Groupe.

Pour l'élaboration du bilan d'ouverture, le Groupe s'est conformé aux dispositions de IFRS 1 en retenant certaines dispositions de première application, à savoir :

- Les regroupements d'entreprise antérieurs au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités. Dans la mesure où le Groupe a toujours adopté la méthode de l'acquisition et où les dernières opérations ont été traitées en affectant les écarts d'acquisition dégagés à la juste valeur des actifs acquis, cette option n'a pas d'incidence sur les capitaux propres.
- Certains actifs corporels ont été évalués à leur juste valeur au 1^{er} janvier 2004, celle-ci étant considérée comme étant le coût présumé à cette date. Cette option a été principalement appliquée à certains actifs immobiliers (sièges sociaux notamment) ou installa-

tions techniques. L'impact de cette option figure dans le tableau de passage des capitaux propres au 1^{er} janvier 2004.

- Les écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004 ont été reclassés dans les réserves consolidées. Cette option ne modifie pas le montant des capitaux propres à l'ouverture.
- Les écarts actuariels, relatifs aux avantages du personnel, non encore reconnus à la date du bilan d'ouverture, sont constatés en capitaux propres.

Par ailleurs, le Groupe applique IFRS 2, paiement sur base d'actions, à partir des plans d'options d'achat d'actions postérieurs au 7 novembre 2002 (aucun plan concerné actuellement). Les normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 sont appliquées à compter du 1^{er} janvier 2005 et le tableau de passage figure en note 39.

Les tableaux de passage des capitaux propres au 1^{er} janvier 2004, du compte de résultat et du bilan au 31 décembre 2004 des normes françaises en normes IFRS figurent ci-après. Le tableau de passage des capitaux propres au 31 décembre 2004 des normes françaises aux normes IFRS figure dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

A/ PASSAGE DU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2004 DES NORMES FRANÇAISES AUX NORMES IFRS

(en milliers d'euros)	2004 Normes françaises ⁽¹⁾	Mise à la fair value	Avantages aux personnels	Annulation des amortis- sements de survaleur	Activités destinées à la vente	Autres	2004 Total IFRS
Normes	IFRS 1		IAS 19	IAS 36	IFRS 5		
Chiffre d'affaires							
Achats et charges externes	(522)						(522)
Frais de personnel	(3)		(6)				(9)
Amortissements et provisions	(247)		5	247			5
Autres produits et charges d'exploitation	(268)					(1)	(269)
Résultat opérationnel	(1 040)		(1)	247		(1)	(795)
Coût net du financement	347						347
Autres produits financiers et charges financières	2 392						2 392
Résultat financier	2 739						2 739
Part dans le résultat net des entreprises associées	(2 716)	20	(46)			121	(2 621)
Impôts sur les résultats	(2 297)						(2 297)
Résultat net consolidé	(3 314)	20	(47)	247		120	(2 974)

(1) Au format IFRS.

Le passage de la présentation du compte de résultat des normes françaises en norme IFRS s'explique principalement par le reclassement des charges auparavant considérées comme exceptionnelles en résultat opérationnel.

B/ PASSAGE DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2004 DES NORMES FRANÇAISES AUX NORMES IFRS

(en milliers d'euros)	Bilan consolidé en normes françaises publié au 31/12/2004	Reclassement éléments courants/ non courants	Autres retraitements	Retraitements IFRS ayant une incidence sur les capitaux propres	Bilan consolidé en IFRS au 31/12/2004
ACTIF					
Goodwill	5 350			(5 350)	
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Titres mis en équivalence	88 366			7 533	95 899
Autres actifs financiers	36 346				36 346
Impôts différés		8			8
Autres actifs					
Actifs non courants	130 062	8		2 183	132 253
Stocks et en-cours					
Clients et autres débiteurs					
Autres actifs	14 590	(14 572)			18
Trésorerie et équivalents de trésorerie		14 564			14 564
Actifs courants	14 590	(8)			14 582
Total actif	144 652			2 183	146 835
PASSIF					
Capital	4 206				4 206
Primes liées au capital	4 490				4 490
Réserves consolidées	132 113		(3 160)	2 141	131 094
Résultat part du Groupe	(3 160)		3 160		
Capitaux propres, part du Groupe	137 649			2 141	139 790
Intérêts minoritaires	4 562			42	4 604
Capitaux propres	142 211			2 183	144 394
Autres fonds propres					
Dettes financières à long terme					
Provisions pour avantages au personnel		85			85
Autres provisions	105	(85)			20
Impôts différés					
Autres passifs	2 123				2 123
Passifs non courants	2 228				2 228
Dettes financières à court terme	16				16
Provisions (part à moins d'un an)					
Fournisseurs et autres créditeurs	58				58
Autres passifs	139				139
Passifs courants	213				213
Total passif	144 652			2 183	146 835

COMPTES CONSOLIDÉS

Autres informations

C/ PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 1^{ER} JANVIER 2004

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Capitaux propres Groupe	Minoritaires	Total
Au 31 décembre 2003 normes françaises	4 206	4 490	139 517	148 213	4 947	153 160
Juste valeur des immobilisations corporelles IFRS1			3 115	3 115		3 115
Avantages au personnel IAS19			(390)	(390)		(390)
Impôts différés IAS12			(1 085)	(1 085)		(1 085)
Subventions équipement IAS20						
Répartitions des retraitements Groupe/Minoritaires			5	5	(5)	
Au 1^{er} janvier 2004 IFRS	4 206	4 490	141 162	149 858	4 942	154 800

D/ COMMENTAIRES SUR LES ÉTATS DE PASSAGE

Descriptions des normes ayant un impact significatif sur les comptes du Groupe en 2004.

D.1/ Sur le format des états financiers

L'application de IAS 1 (présentation des états financiers), IAS 12 (impôts) et IAS 28 (comptabilisation des participations dans les entreprises associées) a les conséquences suivantes sur le format des états financiers :

Au bilan

- La part à plus d'un an des créances et des dettes est distinguée au bilan en actifs non courants ou passifs non courants selon les IFRS. Les actifs et passifs réalisables à court terme figurent en actifs ou passifs courants. En normes françaises, cette ventilation n'est mentionnée qu'en annexe.
- Le poste "Trésorerie et équivalent de trésorerie" regroupe les disponibilités et les valeurs de placement non cotées réalisables sous trois mois sans restriction due à des réglementations de change.
- Les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés en éléments non courants et distinctement au bilan.
- Conformément à IAS 28, les écarts d'acquisition affectés aux sociétés mises en équivalence qui figuraient en écarts d'acquisition dans le bilan en normes françaises sont reclassés en Titres mis en Equivalence dans le bilan au format IFRS
- Les provisions pour charges relatives aux indemnités de fin de carrière sont classées distinctement au passif, dans le poste "Provisions pour avantages au personnel".

Au compte de résultat

- IAS 1 propose deux formats de compte de résultat : un compte de résultat par fonction de l'entreprise ou un compte de résultat par nature de produit ou de charge. Le Groupe a maintenu le choix de présenter un compte de résultat par nature de charges et de produits.
- IAS 18 définit les règles applicables aux produits des activités ordinaires. Cette norme n'a pas d'incidence sur le chiffre d'affaires du Groupe.
- Le résultat opérationnel en IFRS inclut les éléments du résultat d'exploitation et du résultat exceptionnel définis en normes françaises.

D.2/ Sur les comptes

Les principales normes comptables du référentiel international qui ont un impact significatif sur les comptes du Groupe en 2004 sont les suivantes :

IFRS 1 : première adoption des normes IFRS

IAS 19 : avantages au personnel

En normes françaises, les provisions pour risques et charges du Groupe incluent les provisions pour retraites des personnels qui ne sont plus en activité, certains accords particuliers et les engagements pris par les filiales acquises après le 1^{er} janvier 2000. Les évaluations des autres engagements de retraites et avantages à long terme accordés au personnel figurent en engagements hors bilan. Au 1^{er} janvier 2004, et conformément à l'évolution de la réglementation française, les engagements relatifs aux médailles du travail et autres gratifications liées à l'ancienneté ont été constatés en provisions. S'agissant d'un changement de méthode comptable, la contrepartie est comptabilisée en diminution des capitaux propres.

En IFRS, l'ensemble des avantages au personnel doit être constaté au passif.

Le Groupe a par ailleurs décidé, comme le prévoit IAS 19, la remise à zéro des écarts actuariels cumulés au 1^{er} janvier 2004 par imputation sur les capitaux propres.

Ultérieurement, les écarts actuariels dégagés à compter du 1^{er} janvier 2004 seront amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des bénéficiaires selon la règle du corridor, c'est-à-dire à partir d'une variation supérieure à 10 % de l'obligation.

IAS 36 : dépréciations d'actifs

IAS 36 impose de soumettre les écarts d'acquisition (goodwill), actifs corporels et incorporels à des tests réguliers, notamment en cas d'indices de pertes de valeur afin de déterminer la nécessité ou non de comptabiliser une dépréciation qui s'applique en priorité sur les goodwill. En revanche, les goodwill ne font plus l'objet d'un amortissement systématique au compte de résultat.

Dans cette optique, tous les actifs et passifs ont été affectés à des "unités génératrices de trésorerie" (UGT) définies comme étant la plus petite unité opérationnelle de l'ensemble consolidé productrice de flux de trésorerie. Les UGT correspondent au découpage opérationnel du Groupe.

La valeur recouvrable de chacune de ces UGT est établie comme étant la plus élevée :

- de la valeur de marché (valeur vénale nette de frais de cession),
 - de la valeur d'utilité (valeur actualisée des flux de trésorerie futurs).
- Cette valeur est calculée à partir des plans d'affaires approuvés par la direction générale du Groupe et actualisée selon le coût moyen pondéré du capital (WACC) propre à chacune des UGT. Le WACC prend notamment en compte le coût de l'argent à long terme ainsi que des primes de risque propres au secteur d'activité ou à la géographie.

La valeur recouvrable est alors comparée à la valeur comptable des UGT afin d'identifier, le cas échéant, l'opportunité de comptabiliser des pertes de valeur.

Cette démarche, imposée dans le cadre du nouveau référentiel comptable, a été appliquée à toutes les UGT sur la base des éléments au 1^{er} janvier 2004, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005.

IAS 37 : provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

IAS 37 encadre notamment la comptabilisation des provisions pour risques et charges. En normes françaises, la constatation de provisions destinées à couvrir des grosses réparations futures est admise.

En IFRS, les provisions pour grosses réparations sont constatées lorsqu'elles sont engagées.

Elles constituent, sous certaines conditions, un composant de l'actif concerné qui est alors amorti sur l'intervalle qui sépare deux événements.

IAS 17 : contrats de location

Selon IAS 17, les contrats de location-financement doivent être traduits au bilan par la constatation d'un actif corporel et d'une dette corrélative. Au compte de résultat, les loyers sont annulés pour enregistrer une dotation aux amortissements du bien financé et une charge d'intérêts pour le service de la dette.

Le Groupe applique ce principe à l'ensemble des biens financés en crédit-bail en normes françaises.

E/ TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (TFT)

La définition de la trésorerie selon les normes appliquées par le Groupe est similaire à celle qui est définie par IAS 7 ("tableau de flux de trésorerie"). Le tableau de flux de trésorerie en IFRS est très proche du format adopté par le Groupe en normes françaises.

F/ EXTRAIT DES COMPTES PUBLIÉS 2003 ET 2004 EN NORMES FRANÇAISES

F.1/ Compte de résultat

Exercice 2004

en milliers d'euros)	2004	2003
Chiffre d'affaires	0	0
Autres produits d'exploitation	0	0
Achats consommés	(518)	(556)
Charges de personnel	0	0
Autres charges d'exploitation	0	(23)
Impôts et taxes	(4)	0
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Résultat d'exploitation	(522)	(579)
Charges et produits financiers	449	520
Résultat courant des entreprises intégrées	(73)	(59)
Charges et produits exceptionnels	2 018	2 030
Résultat avant impôts des entreprises intégrées	1 945	1 971
Impôts sur les résultats	(2 297)	(58)
Résultat net des entreprises intégrées	(352)	1 913
Quote-part de résultat des mises en équivalence	(2 716)	(4 342)
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	(3 068)	(2 429)
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	(246)	(156)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(3 314)	(2 585)
Intérêt des minoritaires	(154)	(15)
Résultat net part du Groupe	(3 160)	(2 570)

COMPTES CONSOLIDÉS

Autres informations

F.2/ Bilan

Actif

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2004	Au 31/12/2003
Actif immobilisé		
Ecart d'acquisition	5 350	3 475
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations financières :		
- titres mis en équivalence	88 366	96 229
- immobilisations financières	36 346	38 130
Total de l'actif immobilisé	130 062	137 834
Actif circulant		
Stocks et en-cours	0	0
Créances d'exploitation	0	0
Autres créances et comptes de régularisation	26	72
Conventions de trésorerie	14 564	15 444
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	0	0
Total de l'actif circulant	14 590	15 516
Total de l'actif	144 652	153 350

Passif

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2004	Au 31/12/2003
Capitaux propres et autres fonds propres		
Capital	4 206	4 206
Primes	4 490	4 490
Réserves consolidées	0	0
Réserves de conversion	0	0
Réserves	132 113	142 087
Résultat part du groupe	(3 160)	(2 570)
Capitaux propres part du Groupe	137 649	148 213
Intérêts minoritaires dans les réserves	4 716	4 962
Intérêts minoritaires dans le résultat	(154)	(15)
Intérêts minoritaires	4 562	4 947
Total capitaux propres	142 211	153 160
Provisions pour risques et charges	105	121
Dettes		
Emprunts et dettes financières	16	17
Dettes d'exploitation	58	52
Conventions de trésorerie	0	0
Autres dettes et comptes de régularisation	2 262	0
Total des dettes	2 336	69
Total du passif	144 652	153 350

F.3/ Variation de la trésorerie

Exercice 2004

(en milliers d'euros)	2004	2003
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net total des sociétés consolidées	(3 314)	(2 585)
Quote-part de résultat des mises en équivalence	2 716	4 342
Résultat net des sociétés intégrées	(598)	1 757
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	8 536	4 264
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie :		
- dotations aux amortissements sur immobilisations	0	216
- dotations (reprises) de provisions	0	2
- variation des impôts différés	(31)	0
- autres	282	(2 053)
Marge brute d'autofinancement	8 189	4 186
Élimination des plus ou moins-values de cession	(2 026)	20
Variation du besoin en fonds de roulement :	2 320	6
- dont stocks en en-cours	0	0
- dont dettes et créances	2 320	6
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	8 483	4 212
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Décassements liés à des acquisitions d'immobilisations :		
- corporelles et incorporelles		
- titres		
- autres immobilisations financières		
Encaissements liés à des cessions d'immobilisations :		
- corporelles et incorporelles		
- titres	4 046	681
- autres immobilisations financières		
Incidence des changements de périmètre sur la trésorerie	(6 033)	
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 987)	681
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Décassements :		
- dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(7 314)	(3 657)
- dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(61)	(147)
- remboursements d'emprunts		
- réduction des capitaux propres		
Encaissements :		
- augmentation de capital en numéraire		
- augmentation des autres fonds propres		
- augmentation des emprunts		
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(7 375)	(3 804)
Variation de la trésorerie	(879)	1 089
Trésorerie à l'ouverture	15 427	14 338
Trésorerie à la clôture	14 548	15 427
Incidence des variations de cours des devises		0
Incidence des reclassements		0

COMPTES CONSOLIDÉS

Liste des sociétés consolidées

		2005	2004	
Libellé	Siège	% d'intérêt	% d'intérêt	N° Siren/Pays/Territoire
I. PAR INTÉGRATION GLOBALE				
Financière Moncey	Puteaux	Mère	Mère	562 050 724
Compagnie des Tramways de Rouen	Puteaux	48,15 %	47,91 %	570 504 472
II. PAR MISE EN ÉQUIVALENCE				
Automatic Systems Belgium	Wavre	21,91 %	21,62 %	Belgique
Automatic Systems France	Paris	21,91 %	21,62 %	304 395 973
Barrière Contrôle d'Accès	Paris	21,91 %	21,62 %	420 248 031
Automatic Systems Equipment Ltd	Birmingham	20,89 %	21,61 %	Royaume-Uni
Automatic Systems Espanola	Barcelone	21,91 %	21,62 %	Espagne
Automatic Systems America Inc.	Montréal	21,91 %	21,62 %	Canada
Automatic Control Systems Inc.	New York	19,72 %	19,46 %	États-Unis
Automatic Systems America USA Inc.	Plattsburgh	21,91 %	21,62 %	États-Unis
IER	Suresnes	21,91 %	21,81 %	622 050 318
IER Gmbh	Uetze	19,72 %	19,63 %	Allemagne
IER Impresoras Especializadas	Madrid	21,47 %	21,38 %	Espagne
IER Inc.	Richardson	21,91 %	21,81 %	États-Unis
IER Ltd	Southall	21,91 %	21,81 %	Grande-Bretagne
IER Nordic AB	Möln dal	NC	21,81 %	Suède
IER Pte Ltd	Singapour	21,91 %	21,81 %	Singapour
Printex Europe	Froyennes	14,08 %	14,02 %	Belgique
Rivaud Innovation	Puteaux	33,48 %	33,43 %	390 054 815
Rivaud Loisirs Communication	Puteaux	7,45 %	7,42 %	428 773 980
Société Industrielle et Financière de l'Artois	Puteaux	42,05 %	41,87 %	562 078 261
Socarfi	Puteaux	40,45 %	40,27 %	327 060 265
Techni-conseil	Avelin	21,91 %	21,81 %	351 979 232
Tupos graphic	Avelin	21,91 %	21,81 %	330 345 158

NC : non consolidée.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Financière Moncey relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers et IFRS 5 relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ; ces normes, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la société qu'à compter du 1^{er} janvier 2005.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre groupe :

- apprécie la valeur des goodwill selon les modalités décrites au paragraphe 8 de la note B.6 « Règles et méthodes d'évaluation » de l'annexe ;
- comptabilise depuis le 1^{er} janvier 2005 ses titres de participations non consolidées à leur juste valeur selon les modalités décrites au paragraphe 11 de la note B.6 de l'annexe, et ce, conformément aux normes IAS 32 et IAS 39.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches et méthodes d'évaluation retenues par le groupe ainsi que des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations, sur la base des éléments disponibles à ce jour.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 25 avril 2006

Les Commissaires aux comptes

CONSTANTIN ASSOCIÉS

Jean-Paul Séguret

AEG FINANCES

Gérard Harmand

COMPTES SOCIAUX

Bilan

ACTIF

(en milliers d'euros)		Au 31/12/2005		Au 31/12/2004
	Notes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Immobilisations financières	1-4			
Titres de participation		101 012	12 458	88 554
Autres titres immobilisés		14 933		14 933
Total		115 945	12 458	103 487
Créances	2			
Autres créances		8 869		8 869
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance		1		1
Total		8 870	0	8 870
Total général		124 815	12 458	112 357

PASSIF

(en milliers d'euros)		Au 31/12/2005	Au 31/12/2004
	Notes		
Capitaux propres	3		
Capital social		4 206	4 206
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 490	4 490
Écarts de réévaluation		612	612
Réserve légale		429	429
Réserves réglementées		1 009	80 281
Autres réserves		86 245	8 942
Report à nouveau		4 003	(1 510)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		9 193	9 944
Provisions réglementées		61	61
Total		110 248	107 455
Provisions pour risques et charges	4		
Provisions pour charges		79	84
Total		79	84
Dettes	2		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2	15
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		59	53
Dettes fiscales et sociales		1 969	2 108
Total		2 030	2 176
Total général		112 357	109 715

Compte de résultat

(en milliers d'euros)		2005	2004
	Notes		
Chiffre d'affaires net		0	0
Total des produits d'exploitation		0	0
Autres achats et charges externes	5	282	454
Impôts, taxes et versements assimilés	6	1	4
Autres charges	7	18	18
Total des charges d'exploitation		301	476
Résultat d'exploitation		(301)	(476)
Produits financiers			
Produits financiers de participations		9 244	8 718
Autres intérêts et produits assimilés		166	191
Reprises sur provisions et transferts de charges		160	104
Total des produits financiers		9 570	9 013
Dotations financières aux amortissements et provisions		24	709
Total des charges financières		24	709
Résultat financier	8	9 546	8 304
Résultat courant avant impôts		9 245	7 828
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		8	7
Produits exceptionnels sur opérations en capital		44	4 035
Reprises sur provisions et transferts de charges		5	13
Total des produits exceptionnels		57	4 055
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		9	9
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			1 756
Total des charges exceptionnelles		9	1 765
Résultat exceptionnel	9	48	2 290
Impôts sur les bénéfices		100	174
Total des produits		9 627	13 068
Total des charges		434	3 124
Bénéfice ou perte		9 193	9 944

COMPTES SOCIAUX

Annexe aux comptes sociaux

MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général 1999 conformément au règlement 99-03 du CRC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur coût historique d'acquisition.

À la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net corrigé, de la rentabilité et/ou des perspectives d'avenir, ainsi que de la valeur d'utilité de la participation.

2. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Notes sur le bilan

NOTE 1 - ACTIF IMMOBILISÉ

Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 01/01/2005	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31/12/2005
Immobilisations financières				
Participations	100 325	687		101 012
Titres immobilisés	14 933			14 933
Total	115 258	687		115 945

Variation des titres de participation

Les principales augmentations des titres de participation concernent

Société Industrielle et Financière de l'Artois	664
Compagnie des Tramways de Rouen	23

Variation des titres immobilisés

Néant.

Amortissements

Néant.

NOTE 2 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES, DES CRÉANCES ET DES DETTES

État des créances

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Dont entreprises liées
Actif circulant				
Conventions de trésorerie	8 774	8 774		8 774
Autres créances	95	95		
Charges constatées d'avance	1	1		1
Total	8 870	8 870		8 775

COMPTES SOCIAUX

Notes sur le bilan

État des dettes

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Dont entreprises liées
Dettes financières				
Emprunts auprès des établissements de crédit	2	2		
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs	59	59		
Dettes fiscales et sociales	1 969	985	984	
Total	2 030	1 046	984	

Charges à payer

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59
État autres impôts à payer	1 969

NOTE 3 - CAPITAUX PROPRES

Le capital social au 31 décembre 2005 est de 4 206 033 euros divisé en 182 871 actions de 23 euros chacune dont aucune ne bénéficie d'un droit de vote double.

(en milliers d'euros)	Capitaux propres au 01/01/2005	Affectation du résultat N - 1	Autres mouvements ⁽¹⁾	Résultat de l'exercice	Capitaux propres au 31/12/2005
Capital social	4 206				4 206
Primes liées au capital	2 950				2 950
Prime de fusion	1 540				1 540
Écarts de réévaluation	612				612
Réserve légale	429				429
Réserves réglementées	80 281		(79 272)		1 009
Autres réserves	8 942		77 303		86 245
Report à nouveau	(1 510)	3 544	1 969		4 003
Résultat de l'exercice	9 944	(9 944)		9 193	9 193
Provisions réglementées	61				61
Total	107 455	(6 400)	0	9 193	110 248

(1) Affectation des réserves réglementées en autres réserves après imputation de la taxe exceptionnelle sur les réserves des plus-values à long terme de 2,50 %. La taxe exceptionnelle de 2,50 % a été comptabilisée en dette fiscale par prélèvement sur le report à nouveau en 2004. Le montant prélevé a été restitué au report à nouveau en 2005.

NOTE 4 - ÉTAT DES PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Montant au 01/01/2005	Dotations	Reprises avec utilisation	Reprises sans utilisation	Montant au 31/12/2005
Provisions réglementées					
Autres	61				61
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour retraites	84			6	78
Provisions pour dépréciation					
Participations	12 594	24		160	12 458
Total	12 739	24		166	12 597

Notes sur le compte de résultat

NOTE 5 - ACHATS ET CHARGES EXTERNES

(en milliers d'euros)	2005	2004
Honoraires	219	357
Frais de banque et titres	23	37
Publicités diverses	39	60
Divers	1	
Total	282	454

NOTE 6 - IMPÔTS ET TAXES

(en milliers d'euros)	2005	2004
Autres impôts et taxes	1	4

NOTE 7 - AUTRES CHARGES

(en milliers d'euros)	2005	2004
Jetons de présence	18	18

NOTE 8 - RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2005	2004
Revenus des titres de participation	9 244	8 718
Produits et charges d'intérêts	166	191
Reprises et dotations sur provisions	136	(605)
Total	9 546	8 304

NOTE 9 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	2005	2004
Reprises et dotations sur provisions	5	13
Produits nets sur opérations en capital	44	2 279
Divers	(1)	(2)
Total	48	2 290

COMPTES SOCIAUX

Informations diverses

NOTE 10 - RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

(en milliers d'euros)	2005	2004
Organes de direction	Néant	Néant
Organes d'administration	18	18

NOTE 11 - VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ENTRE LE RÉSULTAT COURANT ET LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	9 245	83	9 162
Résultat exceptionnel	48	17	31
Total	9 293	100	9 193

NOTE 12 - INDICATION DES ACCROISSEMENTS ET DES ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

(en milliers d'euros)	Base	Impôt
Accroissement de la dette future d'impôt	—	—
Allègement de la dette future d'impôt	79	26

NOTE 13 - AVANCES ET CRÉDITS ALLOUÉS AUX DIRIGEANTS

Néant.

NOTE 14 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Cf. ci-après.

NOTE 15 - IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ

La Financière Moncey est consolidée par intégration globale dans :

Bolloré Investissement
Odet
29500 Ergué-Gabéric

Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	2001	2002	2003	2004	2005
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social ⁽¹⁾	4 206	4 206	4 206	4 206	4 206
Nombre des actions ordinaires existantes	182 871	182 871	182 871	182 871	182 871
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	–	–	–	–	–
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	–	–	–	–	–
II. Opérations et résultats de l'exercice ⁽¹⁾					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	–	–	–	–	–
b) Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	777	1 889	4 224	10 710	9 152
c) Impôts sur les bénéfices	–	–	–	174	100
d) Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	(2 009)	(156)	6 602	9 944	9 193
e) Résultats distribués	1 829	3 657	7 315	6 400	7 680
III. Résultat par action (en euros)					
a) Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	4,25	10,32	23,08	57,61	49,50
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	(10,99)	(0,85)	36,10	54,37	50,27
c) Dividende net attribué à chaque action	10	20	40	35	42
IV. Personnel					
a) Nombre de salariés	–	–	–	–	–
b) Montant de la masse salariale ⁽¹⁾	–	–	–	–	–
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales) ⁽¹⁾	–	–	–	–	–

(1) En milliers d'euros.

COMPTES SOCIAUX

Filiales et participations au 31 décembre 2005

	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue %
(en milliers d'euros)			
A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de la Société			
1. FILIALES (+ 50 % AU MOINS DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)			
2. PARTICIPATIONS (10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)			
Socfrance	240	4 037	11,53
Compagnie des Tramways de Rouen	284	8 452	48,15
Financière V	69 724	15 500	10,50
Société Industrielle et Financière de l'Artois	5 324	175 651	42,05
Rivaud Innovation	12 160	(4 501)	23,45
Omnium Bolloré	34 853	7 437	17,10
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations			
1. FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE A			
2. PARTICIPATIONS NON REPRISES AU PARAGRAPHE A			
Participations françaises			
Participations étrangères			
Total			

Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Numéro Siret
Brute	Nette						
971	971				2 124	173	562 111 773 00023
1 080	1 080				83	88	570 504 472 00038
8 994	8 994				16		342 113 404 00020
66 086	66 086				13 833	8 956	562 078 261 00038
2 852	1 431				1 476		390 054 815 00027
7 922	7 922				(19)		690 802 491 00033
13 106	2 069						
101 011	88 553						

Rapport général des Commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Financière Moncey, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société détermine la valeur d'inventaire des titres de participation en fonction de l'actif net comptable corrigé, de la rentabilité et/ou des perspectives d'avenir, ainsi que de la valeur d'utilité de la participation. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à leur valeur d'entrée dans le patrimoine.

Nous avons procédé à l'appréciation des méthodes d'évaluation retenues par la société, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests par sondages pour vérifier l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, aux participations réciproques et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 25 avril 2006

Les Commissaires aux comptes

CONSTANTIN ASSOCIÉS

Jean-Paul Séguret

AEG FINANCES

Gérard Harmand

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Paris, le 25 avril 2006

Les Commissaires aux comptes

CONSTANTIN ASSOCIÉS
Jean-Paul Séguret

AEG FINANCES
Gérard Harmand

RÉSOLUTIONS

Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire du 8 juin 2006

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2005)

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du Président sur le contrôle interne, et du rapport général des Commissaires aux comptes ainsi que des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005, approuve dans toutes leurs parties lesdits comptes et rapports tels qu'ils lui sont présentés et qui font ressortir un bénéfice de 9 193 351,10 euros.

Elle prend acte qu'aucune dépense ou charge non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés n'a été engagée au cours de l'exercice.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée générale, conformément aux propositions du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 9 193 351,10 euros de la façon suivante :

(en euros)	
Bénéfice de l'exercice	9 193 351,10
Report à nouveau antérieur ⁽¹⁾	4 002 527,27
Bénéfice distribuable	13 195 878,37
Dividendes	7 680 582,00
Au compte "Report à nouveau"	5 515 296,37

(1) Dont la somme de 1 969 309 euros prélevée sur le compte de réserves ordinaires et correspondant au montant de la taxe exceptionnelle prévue à l'article 39 de la loi de finances rectificative pour 2004, dont le montant avait été imputé sur le compte report à nouveau à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 42 euros par action au nominal de 23 euros, en progression de 20 % par rapport à 2004.

En application des dispositions légales, il est précisé que l'intégralité des dividendes attribués est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158 du Code général des impôts (modifié par la loi de finances pour 2006 du 30 décembre 2005), sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux actionnaires personnes physiques.

Ce dividende sera, selon la procédure applicable aux actions admises en Euroclear, mis en paiement à compter du 16 juin 2006.

Conformément aux dispositions légales, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

	2004	2003	2002
Nombre d'actions	182 871	182 871	182 871
Dividendes (en euros)	35,00 ⁽¹⁾	40,00	20,00
Montant distribué (en millions d'euros)	6,40	7,31	3,66

(1) Le dividende mis en distribution au titre de l'année 2004 était fixé à 35,00 euros par action qui, en application des dispositions de l'article 93 de la loi de finances pour 2005 et de l'article 243 bis du Code général des impôts, était éligible dans son intégralité à la réfaction de 50 % mentionnée à l'article 158 2° et 3° du Code général des impôts sachant que cet abattement ne bénéficiait qu'aux actionnaires personnes physiques.

TROISIÈME RÉOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2005)

L'Assemblée générale approuve les comptes consolidés qui se traduisent par un résultat net de 4,6 millions d'euros, dont 4,6 millions d'euros part du Groupe, contre une perte de 3,0 millions d'euros pour l'exercice précédent.

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Monsieur Olivier Roussel arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, le renouvelle pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera en 2009 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Approbation des conventions réglementées)

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux prescriptions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des déclarations qui y sont inscrites et en approuve les conclusions.

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale extraordinaire afin de soumettre à votre approbation une résolution ayant pour objet de mettre en harmonie les articles 22 – Assemblées générales ordinaires – et 23 – Assemblées générales extraordinaires – des statuts de notre société avec les nouvelles dispositions prévues par la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie qui modifie les règles de quorum applicables pour la tenue des assemblées générales des sociétés anonymes.

Les nouvelles règles applicables sont les suivantes :

- l'Assemblée générale ordinaire délibère valablement lorsqu'elle réunit un cinquième (au lieu d'un quart) au moins des actions ayant droit de vote, sur première convocation, aucun quorum n'étant requis sur deuxième convocation ;
- l'Assemblée générale extraordinaire délibère valablement lorsqu'elle réunit un quart (au lieu d'un tiers) au moins des actions ayant droit de vote, sur première convocation, un cinquième (au lieu d'un quart) sur deuxième convocation. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée pouvant être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus tard de celle à laquelle elle avait été convoquée.

Le Conseil d'administration

RÉSOLUTIONS

Résolutions présentées à l'Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier les statuts de la Société sur les points suivants :

Article 22 - Assemblées générales ordinaires

3. L'Assemblée générale ordinaire, annuelle ou convoquée extraordinairement, délibère dans les conditions prévues par la loi.

Le reste de l'article reste inchangé.

Article 23 - Assemblées générales extraordinaires

3. Les Assemblées générales convoquées extraordinairement délibèrent valablement dans les conditions prévues par la loi.

Le reste de l'article reste inchangé.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir les formalités de dépôt et de publication.



Tour Bolloré
31-32, quai de Dion-Bouton
92811 Puteaux Cedex
France
Tél. : +33 (0)1 46 96 44 33
Fax : +33 (0)1 46 96 44 22
www.bollore.com